Auteurs
Mongi Boughzala
Abdel-Rahmen El Lahga
Ines Bouassida
Mondher Ferjani
Coordination

Les inégalités en Tunisie







Agence française de développement

Papiers de recherche

Les Papiers de Recherche de l'AFD ont pour but de diffuser rapidement les résultats de travaux en cours. Ils s'adressent principalement aux chercheurs, aux étudiants et au monde académique. Ils couvrent l'ensemble des sujets de travail de l'AFD: analyse économique, théorie économique, analyse des politiques publiques, sciences de l'ingénieur, sociologie, géographie et anthropologie. Une publication dans les Papiers de Recherche de l'AFD n'en exclut aucune autre.

Les opinions exprimées dans ce papier sont celles de son (ses) auteur(s) et ne reflètent pas nécessairement celles de l'AFD. Ce document est publié sous l'entière responsabilité de son (ses) auteur(s).

AFD Research Papers

AFD Research Papers are intended to rapidly disseminate findings of ongoing work and mainly target researchers, students and the wider academic community. They cover the full range of AFD work, including: economic analysis, economic theory, policy analysis, engineering sciences, sociology, geography and anthropology. AFD Research Papers and other publications are not mutually exclusive.

The opinions expressed in this paper are those of the author(s) and do not necessarily reflect the position of AFD. It is therefore published under the sole responsibility of its author(s).

Les inégalités en Tunisie

Mongi Boughzala

Université de Tunis El Manar

Abdel-Rahmen El Lahga Ines Bouassida Mondher Ferjani

Faculté de Sciences Economiques et de Gestion de Tunis, Université de Tunis

Résumé

Cet article analyse les inégalités monétaires et non monétaires en Tunisie et essaie d'en comprendre les origines et la dynamique. Il soulève le puzzle des inégalités, ainsi que la relation entre les inégalités et les protestations sociales survenues depuis décembre 2010. Il procède à la mesure et à l'analyse des inégalités monétaires au niveau global et par région et milieu. Il montre que ces inégalités, quoique importantes et politiquement préoccupantes, sont relativement modérées et ont baissé entre 1985 et 2015. Ce résultat est cohérent avec l'évolution des principaux déterminants des inégalités de revenu, dont la croissance économique et démographique, l'emploi, la fiscalité, la protection sociale, la répartition initiale des richesses et l'accès au financement. L'analyse des dimensions non monétaires des inégalités montre que, malgré les progrès réalisés sur tout le territoire, les disparités demeurent importantes et que les inégalités des chances pour les enfants, les jeunes et les femmes sont préoccupantes. La relation entre inégalités et cohésion sociale est abordée en relation avec les causes de la révolution de 2011. Enfin, quelques pistes en matière de politiques publiques sont proposées afin de réduire les inégalités de revenu et des chances.

Mots-clés

Tunisie, inégalités des chances, mesure des inégalités, inégalités non monétaires, éducation et formation, cohésion sociale

Remerciements

Cet article a été réalisé dans le cadre du Mémorandum de Dialogue Stratégique (MDS) Tunisie-AFD et de la Facilité de Recherche UE-AFD sur les Inégalités. Les auteurs expriment toute leur gratitude pour le soutien financier de l'Union européenne dont ils ont bénéficié dans ce cadre. Ils remercient l'AFD, l'ANPR et le CRES pour leur benveillance et l'Institut National de la Statistique pour l'accès aux données nécessaires. Leurs remerciements s'adressent aussi à tous ceux qui ont contribué à l'amélioration de ce travail par leurs remarques et critiques. Le contenu de cet article ne reflète pas nécessairement les vues de l'Union européenne, de l'AFD, du MDICI, de l'ANPR, du CRES, de I'INS et des autres institutions partenaires.

Classification JEL

A14, B55, D31, D63, I14, I24, R11

Version originale

Français

Acceptée

Août 2020

Abstract

This paper analyses income and non-income inequalities in Tunisia and explores their origin and dynamics. It discusses the puzzle of inequality, as well as the causality between inequality and the social unrest experienced since December 2010. Income inequality is measured nationally and regionally using a set of indices. Although inequality is substantial and a key concern for Tunisia, it actually decreased between 1985 and 2015, and has been rather moderate since. This is consistent with the long-term evolution of the main determinants of inequality, including growth, population, employment, fiscal policy, and the initial distribution of wealth. As for non-income inequality, in spite of the progress made in Tunisia in the area of basic services across the country, wide disparities remain. Children, youth, and women face unequal opportunities. Inequality and social cohesion are also discussed in the context of the factors underlying the Tunisian 2011 revolution. The article concludes with some policy recommandations.

Keywords

Tunisia, inequality of opportunity, measurement, non-income inequality, education and training, social cohesion

Original version

French

Introduction

Les inégalités sociales et régionales constituent une préoccupation majeure en Tunisie non seulement pour des raisons morales, mais aussi et surtout pour des raisons socio-politiques, leur réduction étant une revendication sociale majeure et leur aggravation une menace pour la stabilité et la paix sociales. Cette préoccupation n'est cependant devenue prioritaire et largement débattue en Tunisie que depuis la révolution de 2011. Plusieurs études (Arampatzi et al. 2018, Ghanem 2016, Elbadawi & Makdisi 2017, ITCEQ 2017, Ncube 2012, Kraft et al. 2019, World Bank 2005, Yerkes S. et Ben Ammar Z. 2018) ont cherché notamment à comprendre la relation entre cette révolution et les inégalités régionales et sociales, y compris l'accès inégal à l'emploi pour les jeunes. La révolution a en effet commencé dans les régions défavorisées et a été déclenchée par les jeunes qui protestaient contre la pauvreté, le chômage, l'exclusion et les inégalités sociales.

Les statistiques de l'Institut National de la Statistique (INS) montrent que plus de 15% de la population active est au chômage et que 15% (1,6 million) des tunisiens vivent encore sous le seuil de pauvreté en 2015, en majorité dans les zones rurales et plutôt à l'ouest qu'à l'est du pays. Les pauvres et leurs enfants sont, en outre, plus exposés aux privations d'accès aux services de base et aux opportunités économiques.

Malgré cela, la question de la causalité entre le niveau des inégalités et le soulèvement historique de 2010-2011 est loin d'être tranchée. En effet, mesurées par exemple par l'indice de Gini ou par la part des revenus du décile le plus riche du pays rapporté à celui des plus pauvres, les

inégalités semblent plutôt modérées et la tendance au cours des dernières décennies a été à la baisse, surtout à partir de 2000. L'indice de Gini est passé de 43,4% en 1985 à 32,8% en 2015, niveau plus faible que celui constaté dans un grand nombre de pays à travers le monde, dont certains pays stables de l'OCDE (voir la figure 1).

60 51,3 39,7 35,4 42.9 42 37,7_{36,2} 32,3 38,6 35,8 33,2 28,2 30 20 Brazil Turkey -rance Indonesia Italy Netherlands Russian Federation Switzerland **Jnited Kingdom** United States Egypt, Arab Rep.

Figure 1. Indice de Gini (2015)

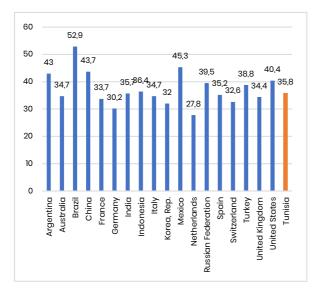
Comparaison internationale

Source : Banque mondiale WDI

La modération des inégalités et leur baisse en Tunisie (ainsi que dans la plupart des autres pays de la région arabe) n'est pas un résultat nouveau; bien d'autres l'ont souligné (Ncube 2012, Kraft et al. 2019, World Bank 2105), à tel point qu'on parle du « puzzle des inégalités des pays arabes » (Kraft et al. 2019). Pourtant, la perception dominante en Tunisie est telle qu'on continue à considérer que les inégalités sont très élevées et croissantes (Arampatzi et al. 2018, Krishnan et al. 2016).

Figure 2. Indice de Gini (2010)

Comparaison internationale



Source: Banque mondiale WDI

Il est donc important d'approfondir l'étude des inégalités. Cet article a pour objectif de procéder à une analyse complète des inégalités sous leurs diverses formes, monétaires et non monétaires. Il est important de comprendre leur origine et leur dynamique, de tirer des leçons sur l'efficacité des principales politiques publiques et de discuter le puzzle des inégalités, ainsi que la relation entre les inégalités et les mouvements protestations sociales survenus en Tunisie depuis décembre 2010. Une lecture différente de cette relation sera tentée.

Le reste de ce papier sera organisé en cinq parties. La première est consacrée à la mesure des inégalités monétaires et comprend une présentation du cadre analytique et du choix des indicateurs des inégalités, une analyse globale et une analyse par région et par milieu. La deuxième partie examine les déterminants des inégalités de revenu, dont croissance, l'emploi, la fiscalité et la protection sociale. La troisième étudie les dimensions non monétaires des inégalités. La quatrième s'intéresse à l'impact des inégalités sur la pauvreté, les inégalités des chances (ou des opportunités) offertes aux enfants et aux femmes et la durabilité du développement. On revient dans cette partie à la question de la cohésion sociale et, par là même, à la relation entre les inégalités et le soulèvement de 2010-2011. La cinquième et dernière partie conclut et propose quelques recommandations et pistes pour l'avenir concernant la question fondamentale sur le sujet, à savoir : les politiques publiques comment peuvent-elles être revues en vue de réduire les inégalités de revenu et les inégalités des chances, d'assurer une croissance plus inclusive et d'améliorer l'accès aux services publics (l'éducation, la santé)?

1. Les inégalités de revenu

Jusqu'en 2011, les études consacrées aux inégalités monétaires en Tunisie sont rares. Cependant, il en existe plusieurs sur l'ensemble de la région Moyen-Orient et Afrique du Nord (MENA), comprenant la Tunisie (Deininger et Squire 1996, Milanovic 2002 et 2005, Adams et Page 2003) qui confirment que le niveau des inégalités est relativement modéré. Depuis 2011, à la suite du printemps arabe, la question des inégalités en Tunisie et dans la région MENA a suscité beaucoup plus d'attention. En utilisant la base de données de la Banque mondiale WDI (World Development Indicators), Ncube et Anyanwu (2012), ainsi que Belhaj Hassine (2014) confirment que le niveau d'inégalité de revenu dans la région MENA est nettement inférieur à celui de la plupart des autres régions. Cette conclusion est contestée par Zighed (2018) et par Kraft et Davis (2019).

Le principal apport de Zighed (2018) est d'avoir essayé d'estimer les inégalités sur la base des revenus, obtenant ainsi des résultats opposés à ceux obtenus sur la base des dépenses. Il construit une base de données sur les revenus à partir des revenus bruts du travail déclarés à la Sécurité sociale pendant la période 2003-2016 et la complète en supposant que les revenus des déciles les plus riches suivent une loi de probabilité de Pareto. Il trouve que le niveau des inégalités de revenu en Tunisie est plutôt élevé et qu'il a augmenté au cours de la période prérévolutionnaire avant de diminuer au cours de la période postrévolutionnaire. Cela semble indiquer que les inégalités de revenu peuvent expliquer la révolution. La méthodologie adoptée dans ce travail est certes innovante et techniquement intéressante, mais les résultats obtenus demeurent plus incertains que ceux sur la base des dépenses. La base de données utilisée repose en partie sur une hypothèse discutable et demeure incomplète et incertaine à cause de l'ampleur des sous-déclarations (à la Sécurité sociale) dans le secteur privé des employés et de leurs revenus et de l'extrême rareté des informations sur les revenus des riches et des grands chefs d'entreprise.

Le travail récent de Kraft et Davis 2019 (KD) s'intéresse explicitement au « puzzle des inégalités dans les pays arabes » et se propose de le résoudre en s'appuyant sur les données provenant des enquêtes de panel conduites par l'ERF (www.erf.org.eg) en Tunisie et en Égypte (Tunisia Labor Market Panel Survey de 2014 ; TLMPS 2014 et Egypt Labor Market Panel Survey de 2012 ; ELMPS 2012). Ces données sont disponibles sur le portail de l'ERF: https://erf.org.eg/erf-data-portal/. KD calcule pour chaque ménage dans les deux pays le revenu total provenant de toutes les sources, salariales et non salariales, puis calcule des indices globaux d'inégalités assez standard et les décompose par source de revenu. Le principal résultat est que le niveau des inégalités en Tunisie est devenu élevé, voire très élevé, ce qui concorde encore une fois avec les soulèvements populaires de 2010-2011.

Les résultats de KD ainsi que de Zighed sont certes intéressants et invitent tous les analystes à rester conscients des limites de tous les résultats obtenus à partir des données disponibles. Cependant, les enquêtes TLMPS et ELMPS, quoiqu'elles fournissent des informations non seulement sur les revenus de l'année de l'enquête, mais aussi sur les années précédentes, ne couvrent qu'une courte période, alors que les données sur les dépenses remontent à 1985 et au-delà. Par ailleurs, les résultats de KD ne sont pas

comparables à ceux d'autres pays qui n'ont pas fait l'objet du même traitement concernant l'addition des revenus provenant de toutes les sources.

En somme, les travaux de Zighed et de KD ne constituent qu'un début de remise en question des résultats basés sur les dépenses et il ne faut pas oublier que les dépenses des ménages ont tout de même l'avantage de refléter la somme des revenus des ménages.

1.1. Disponibilité des données (sources et limites)

Des données sur les salaires existent mais sont incomplètes et il y a très peu de données spécifiques sur les autres formes de revenus. C'est pourquoi cette étude se base principalement sur les dépenses tirées des enquêtes nationales sur le budget, la consommation et le niveau de vie des ménages administrées par l'Institut national de la statistique (INS). Dix enquêtes ont été réalisées depuis l'indépendance : 1967, 1975, 1980, 1985, 1990, 1995, 2000, 2005, 2010 et 2015, avec un échantillon d'au moins 5 000 familles réparties sur l'ensemble du territoire tunisien et subdivisées selon les grandes zones démographiques et le milieu (rural, urbain). En fonction des besoins, les données de la Banque mondiale, ellesmêmes calculées à partir de la même source, complèteront les données nationales. Plusieurs autres bases de données seront en outre mobilisées, notamment le recensement de 2014, l'enquête panel sur le marché du travail en Tunisie 2014 (TLMPS14) et d'autres données administratives (par exemple, la base de données sur le budget de l'État et les dépenses publiques fournies par le Ministère des finances).

1.2. Cadre analytique et choix des indicateurs

À la base du débat sur le choix des indicateurs se trouve la question suivante : pourquoi se préoccuper des inégalités de revenu et chercher à les réduire ?

1.2.1. Inégalité et injustice

Cette question simple et fondamentale mérite bien une clarification parce qu'elle porte sur le lien entre égalité et justice, deux concepts voisins mais distincts. Elle revient à se demander si toutes les inégalités sont injustes et s'il y a des inégalités acceptables. Si l'injustice est par définition inacceptable, il est couramment admis que certaines inégalités ne sont pas injustes et on ne doit réduire que celles qui le sont. On accepte les inégalités qui récompensent l'effort et le mérite, tandis qu'on considère que les inégalités des chances liées aux dotations initiales (cognitives et non cognitives) sont injustes, que ce soit au niveau des individus, des groupes d'individus ou des régions. C'est l'idée essentielle sous-jacente à la théorie de la justice de Rawls (1971). Les inégalités injustes créent des tensions sociales et augmentent la vulnérabilité des sociétés face aux soulèvements et à l'extrémisme. Les politiques publiques doivent les combattre et essayer de rompre le cercle vicieux de la reproduction intergénérationnelle de la pauvreté et des inégalités.

Du point de vue néoclassique pur (Roemer 1998), les inégalités sont liées à l'effort et reflètent des différences au niveau des préférences individuelles et du choix de vie. Les individus qui

obtiennent des revenus plus élevés sont ceux qui préfèrent consacrer plus de temps au travail et/ou qui prennent plus de risques et épargnent plus. Les autres préfèrent travailler moins et gagner moins pour profiter de leur temps. Les inégalités résultant de ces choix ne seraient pas injustes et c'est une question de choix et de préférences.

En fait, le problème est loin d'être aussi simple. Les différences de comportement et de revenus ne poseraient en effet pas un problème d'injustice si tous les individus avaient les mêmes dotations et les mêmes opportunités (ou les mêmes chances) au départ ; il serait alors légitime que certains individus en tirent meilleur profit que d'autres. En fait, l'argument de la liberté de choix et du mérite est basé, du moins en partie, sur une conception statique qui ignore la dynamique historique de la création et de l'accumulation des richesses. Les préférences et les compétences individuelles ne sont en fait pas totalement l'expression du libre choix individuel et le produit de l'effort personnel. Elles dépendent aussi de l'éducation et de l'héritage transmis par les parents. On peut accéder à la même école et mieux réussir parce qu'on travaille plus, mais aussi parce qu'on a été élevé dans une famille aisée et bien éduquée. L'individu qui a un revenu plus élevé parce qu'il travaille plus et parce qu'il est doté d'un capital humain (éducation et santé) plus important est très probablement issu d'une famille qui lui a offert les moyens pour acquérir ce capital. De même, cet individu va très probablement veiller à transmettre un capital physique et humain adéquat à ses propres enfants qui auront plus de chances que les enfants issus de familles pauvres. Les préférences et les ressources initiales ne sont pas exogènes mais, en partie, socialement déterminées. Un grand nombre d'études, dont celles conduites par l'OCDE (2018b), l'UNICEF (2018), Onuzo et al. (2013) et Piketty (2013), le confirment et montrent comment la famille et le contexte dans lequel un individu grandit déterminent largement ses opportunités tout au long de sa vie. Les inégalités observées à travers le monde, y compris évidemment en Tunisie, sont perpétuées à travers des mécanismes de transmission intergénérationnelle. L'ascenseur social ne permet souvent pas aux individus issus des couches les plus pauvres de rattraper assez rapidement le niveau moyen de revenu. L'étude de l'OCDE (2018b) montre que dans la plupart des pays d'Europe, où les conditions sont relativement avantageuses, ce rattrapage prend environ cinq générations. Il est beaucoup plus lent dans la plupart des pays émergents. Il est de plus en plus difficile aux plus pauvres de se détacher du seuil de pauvreté et les plafonds sont souvent fermés. Toujours d'après l'étude de l'OCDE, pour les plus pauvres, il est difficile de grimper vers un niveau de revenu plus élevé. Ceux qui grandissent dans une famille pauvre mal soignée sont souvent mal soignés et en mauvaise santé. 40% des enfants de parents peu scolarisés s'arrêtent au niveau des études secondaires et 10% seulement font des études supérieures, alors que les deux tiers des enfants dont les parents ont fait des études universitaires font de même. Les deux tiers des jeunes dont les parents ont des revenus modestes ont des difficultés à dépasser le niveau professionnel de ces derniers ; la moitié ne les dépasseront que d'un seul échelon sur l'échelle professionnelle (par exemple, d'ouvrier ils passent au niveau d'ouvrier spécialisé). Les plafonds sont réservés aux plus riches et ceux qui les atteignent y restent et gardent leur place pour leurs descendants. Les parents plus éduqués ont des enfants plus éduqués qui accèdent à un emploi de même niveau que le leur. En revanche, au sein de la classe moyenne, il y a moins de stabilité: certains profitent de nouvelles opportunités, alors que d'autres risquent de régresser.

En somme, on trouve de nombreuses inégalités partout et celles qu'on observe sont souvent injustes, car elles sont en bonne partie le résultat de la structure sociale et d'avantages transmis de génération en génération selon des mécanismes quasi immuables basés sur l'héritage familial.

L'égalité des chances pour tous reste en général un idéal. C'est pourquoi on peut dire qu'il est toujours souhaitable de réduire les inégalités et que toute réduction des inégalités est juste. Il restera toujours une marge pour les disparités justifiées par l'incitation à l'effort. Le vrai défi est de limiter les inégalités et surtout d'assurer à tous les enfants et à tous les jeunes des opportunités égales, notamment en matière d'éducation, de santé et d'accès à l'emploi et donc de revenu, indépendamment de leurs conditions familiales. La principale question qui se pose est de savoir à quel point la Tunisie en est loin, ce qui suppose d'abord qu'on puisse mesurer ces inégalités.

1.2.2. Comment mesurer le niveau des inégalités et d'injustice?

Comment mesurer le niveau des inégalités afin de pouvoir dire, dans une société donnée, s'il est très élevé, s'il a augmenté ou baissé ou si cette société est plus (ou moins) inégalitaire qu'une autre ?

Le point de départ est d'accepter tout simplement, sur la base de l'argumentation qu'on vient de présenter, que la société préfère moins d'inégalités. Le cadre analytique qui servira à la justification du choix des mesures des inégalités s'appuie sur l'approche développée par Atkinson (1970), telle que reprise et complétée notamment par Shorrocks (1980 et 1983). La société étant composée de N individus (ou de ménages ou de groupes d'individus) ayant chacun un revenu (ou une dépense totale) désigné par Y_i (i=1,2,...N), on supposera désormais que les revenus sont classés par ordre croissant tel que : $Y_1 \leq Y_2 \leq Y_3 ... \leq Y_N$

Il s'agit de définir des indices mesurant le degré d'inégalité correspondant à cette distribution $Y=(Y_1,Y_2,...,Y_N)$ et permettant de procéder à un classement partiel ou total de l'ensemble des distributions envisageables. Cela revient à supposer que la société puisse comparer des distributions possibles et, étant donné deux distributions A et B, la société préfère A à B ou l'inverse. Autrement dit, cela signifie que les préférences sociales peuvent être représentées par une fonction de bien-être social de la forme : $W(Y)=W(Y_1,Y_2,...,Y_N)$; Y appartenant à un ensemble des distributions E;

 $W(Y^A) > W(Y^B)$ signifie que Y^A est meilleur ou moins inégalitaire que Y^B .

Personne ne songe à imposer une forme particulière à la fonction W. Au contraire, on essaie de se limiter aux hypothèses les moins restrictives sur cette fonction tout en pouvant en tirer des résultats significatifs. Deux hypothèses, a priori raisonnables, sont couramment adoptées: i) W est concave et ii) W est croissante¹. Sous ces deux seules hypothèses, on a établi un théorème, que nous appellerons théorème d'Atkinson et Shorrocks, dont la

¹ La première hypothèse (la concavité) signifie que, du point de vue de la société, une augmentation de revenu (par exemple, 20 dinars) a moins de valeur si elle va aux plus riches que si elle va aux plus pauvres et a de moins en moins de valeur à fur et à mesure que le même individu s'enrichit. La deuxième hypothèse signifie que si le revenu d'un individu (ou d'un groupe) augmente sans que les revenus des autres baissent cela ne peut pas détériorer la situation sociale ; celle-ci peut s'améliorer ou rester constante mais ne pas diminuer.

formulation finale est l'aboutissement de plusieurs travaux, y compris ceux d'Atinkson, de Rothschild et Stiglitz (1973) et de Shorrocks (1983).

Tel que présenté par ce dernier, ce théorème s'énonce comme suit :

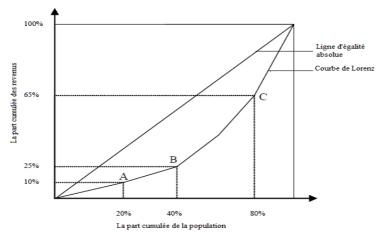
Sous la double hypothèse que W est concave et croissante, si deux distributions Y et Y' sont telles que Y donne un revenu moyen au moins égal à celui de Y' et une courbe de Lorenz plus élevée que celle de Y', alors $W(Y) \geq W(Y')$.

C'est-à-dire si d'une période à une autre (ou en comparant deux pays), on a un revenu moyen égal ou supérieur et une courbe de Lorenz plus proche de la bissectrice (qui correspond à l'égalité parfaite), alors les inégalités sont plus faibles et le niveau de bien-être social du pays est plus élevé².

Il est bien connu que la courbe de Lorenz ne permet qu'un classement partiel des distributions possibles. Deux situations différentes peuvent ne pas être comparables selon ce critère parce qu'elles peuvent donner des courbes qui se coupent. Si les deux courbes se coupent, la comparaison de l'inégalité des deux distributions exige d'autres critères et mesures, la plus connue étant l'indice de Gini.

L'indice de Gini (1921) est calculé à partir de la courbe de Lorenz et représente deux fois l'aire délimitée par la première bissectrice et la courbe de Lorenz. Sa valeur est comprise dans l'intervalle [0,1]. Plus l'indice est proche de 1, plus la concentration est forte et la répartition du revenu est inégalitaire. L'indice de Gini a l'avantage de la simplicité et permet de procéder à un classement total, mais il ne permet pas de conclure que le niveau de bien-être donné par W(Y) a augmenté ou baissé.

La figure ci-après représente une courbe de Lorenz type.



² Courbe de Lorenz : La courbe de Lorenz est une représentation géométrique de la relation entre les proportions cumulées de l'indicateur du niveau de vie (le revenu ou les dépenses en ordonnées) et celles de la population (en abscisses). Ainsi, la courbe de Lorenz L(p) pour une proportion donnée p de la population peut être définie comme suit :

L(p) = (le revenu total des p les plus pauvres)/(le revenu total)

La classe de mesures d'entropie généralisée

Theil (1967) propose une mesure d'inégalité de revenu basée sur le concept d'entropie qui est une mesure de l'état de désordre d'un système. En reliant le concept du désordre à celui de l'inégalité, Theil introduit sa propre mesure d'inégalité:

$$I = \frac{1}{n} \sum_{i=1}^{n} \frac{y_i}{\mu} \log \frac{y_i}{\mu}$$

 y_i étant la distribution de la mesure de bien-être (revenu, dépense) des N individus et μ étant la moyenne de la distribution. Cet indice appartient à la classe de l'entropie généralisée proposée par Shorrocks (1980) et définie par :

$$GE_c(y) = \begin{cases} \sum_{i=1}^{n} \frac{\left[\left(\frac{y_i}{\mu}\right)^c - 1\right]}{nc(c-1)} & pour \ c \neq 0 \ et \ 1 \\ \frac{1}{n} \sum_{i=1}^{n} \frac{y_i}{\mu} \log \frac{y_i}{\mu} & pour \ c = 1 \\ \frac{1}{n} \sum_{i=1}^{n} \frac{\log \mu}{y_i} & pour \ c = 0 \end{cases}$$

Le paramètre c mesure la sensibilité de l'indice par rapport aux différentes parties de la distribution. Plus c est grand, plus l'indice est sensible aux changements en haut de la distribution.

Pour c=0, l'indice correspond à l'écart moyen des logarithmes ; il est particulièrement sensible aux changements dans le bas de la distribution. Pour c=1, on retrouve l'indice de Theil.

La classe des mesures d'entropie généralisée présente aussi l'avantage pratique de la décomposition additive en sous-groupes et ainsi de la possibilité de décomposer l'inégalité totale en une composante inter- groupes et une composante intra-groupe. Cette classe est en revanche basée sur des hypothèses plus restrictives, mais qui semblent intuitivement raisonnables³.

³ Les hypothèses sont les suivantes :

[✓] Symétrie : l'inégalité reste inchangée si on modifie l'ordre dans une distribution. Par exemple, en classant les revenus par ordre croissant ou décroissant, l'inégalité reste la même.

[✓] Continuité : l'indice d'inégalité est une fonction continue.

[✓] Principe de population : cet axiome indique que les inégalités restent inchangées lorsque la population s'accroît d'une manière identique.

[✓] Principe de transferts : cet axiome est le plus fondamental de la théorie de la mesure d'inégalité. Si une personne transfère une partie de son revenu à une autre dont le revenu est inférieur, la nouvelle distribution (après transfert) doit être plus égalitaire (diminution des inégalités au sein de la société). Il est important de souligner que ce transfert ne s'effectue pas nécessairement d'une personne riche à une personne pauvre, mais plutôt d'une personne riche à une autre moins riche ou d'une personne pauvre à une autre plus pauvre.

[✓] Invariance relative : la multiplication de tous les revenus par une constante strictement positive ne modifie pas les inégalités.

[✓] Normalisation : l'inégalité est nulle lorsque tous les revenus sont égaux.

1.3. Tendance des inégalités monétaires en Tunisie : analyse au niveau national

L'examen de l'évolution des inégalités monétaires en Tunisie porte sur les trois dernières décennies (1985-2015). Il est remarquable que toutes les mesures que nous utilisons sont concordantes et confirment la même tendance, à savoir que les inégalités sont importantes mais modérées relativement au reste du monde et que leur tendance est à la baisse. Comme nous l'avons déjà souligné, ce résultat n'est pas nouveau : Deininger et Squire (1996), Milanovic (2002 et 2005), Adams et Page (2003) et plus tard Ncube et Anyanwu (2012), ainsi que Belhaj Hassine (2014), parmi d'autres, l'ont affirmé. Notre contribution consiste à i) renforcer ce résultat en le basant sur l'application du théorème d'Atkinson et Shorrocks et en couvrant une période plus longue et ii) étudier les origines de ces inégalités. La comparaison des courbes de Lorenz et des niveaux moyens de dépenses permet d'affirmer dans un sens bien précis que les inégalités ont baissé et que le niveau de bien-être social a augmenté. L'examen des indices standard d'inégalités, à savoir les indices de Gini, de Theil et le ratio de la part de revenus obtenus par les déciles les plus riches et les plus pauvres apporte un éclairage et une confirmation complémentaires.

Cependant, tous ces résultats ne sont pas incontestables, ne serait-ce qu'à cause du fait que les niveaux de dépenses et de consommation donnés par les enquêtes sous-estiment les revenus des catégories les plus riches et ce d'autant plus que le revenu est plus élevé.

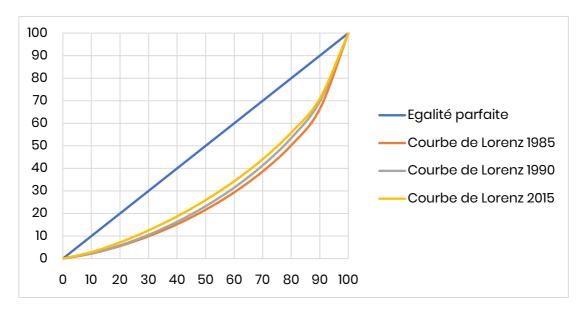
1.3.1. Examen des courbes de Lorenz

Rappelons que la comparaison par les courbes de Lorenz a l'avantage de la robustesse du résultat obtenu ; l'inconvénient est que ces courbes peuvent se couper et que le classement n'est alors plus possible. Cette méthode n'établit qu'un ordre partiel des distributions possibles. Les données tunisiennes donnent heureusement des courbes qui permettent de classer les distributions entre 1985 et 2015.

La figure 3 indique qu'entre 1985 et 2015, les courbes de Lorenz sont de plus en plus proches de la bissectrice qui représente l'égalité parfaite et ne se coupent pas. Nous savons par ailleurs que le niveau moyen des dépenses a augmenté en termes réels au cours de cette période à raison de 3% par an approximativement. Ces deux constats suffisent pour conclure, par application du théorème d'Atkinson et Shorrocks, qu'au cours de cette période, le bien-être social s'est progressivement amélioré et les inégalités ont baissé et on peut écrire : $W(Y_{2015}) \geq W(Y_{1990}) \geq W(Y_{1985})$, où W () représente la fonction de bien-être social.

Figure 3. Les courbes de Lorenz des dépenses en Tunisie 1985, 1990 et 2015

Source : données de l'INS et calcul des auteurs



Rappelons que ces résultats sont conditionnés par la double hypothèse de la concavité et de la croissance de W. La concavité n'est pas du tout contraignante, car elle signifie que la valeur sociale d'une petite augmentation de revenu, par exemple de 20 dinars, est plus faible quand elle bénéficie à un individu (ménage ou groupe) plus riche. L'hypothèse de la croissance de W signifie que la situation sociale ne peut pas être moins bonne du point de vue de la société dans son ensemble parce que le revenu d'un individu quelconque a augmenté, le gain pouvant être faible, voire nul, quand il s'agit d'un individu plus riche, mais sans être négatif. Il n'est pas exclu, en réalité, que certains individus ne soient pas heureux lorsque d'autres plus riches voient leur revenu augmenter et préfèrent même qu'ils baissent, mais nous supposons qu'il s'agit d'exceptions non représentatives de la société et que la société dans son ensemble ne se sent pas lésée, quoi qu'elle préfère que l'augmentation de revenus aille aux plus pauvres. Si une partie importante de la société souhaitait ou préférait qu'une autre partie s'appauvrisse (sans que d'autres s'enrichissent), alors ce serait une société profondément divisée et menacée, et le théorème, ainsi que toutes les autres mesures des inégalités couramment utilisées, ne serait plus applicable. Nous considérons pour la suite que la Tunisie n'est pas dans ce dernier cas et demeure un pays relativement uni malgré les contradictions sociales et les bouleversements qu'il traverse. Depuis 2010-2011, on revendique plus d'égalité ; nous supposons que c'est dans le sens d'une répartition plus équitable des revenus et des opportunités, conformément aux hypothèses qui viennent d'être énoncées.

1.3.2. Mesures conventionnelles des inégalités monétaires

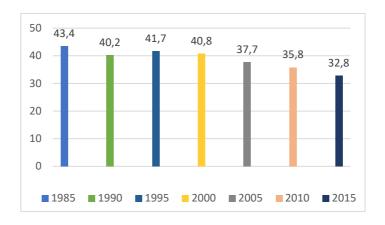
Les mesures conventionnelles complètent et précisent le résultat obtenu à partir des courbes de Lorenz. Les indices de Gini, de Theil et d'entropie généralisée donnent des mesures cardinales permettant de comparer différentes situations et de déterminer de combien les inégalités ont varié. L'examen de la part des déciles les plus riches et des déciles les plus pauvres ajoute un autre éclairage.

• Les indices de Gini et de Theil

La figure 4 retrace l'évolution de l'indice de Gini mesurant les inégalités de dépenses de consommation au niveau national. On constate que les inégalités ont ainsi connu une baisse significative entre 1985 et 2015, en passant de 43% à 32,8%, mais qu'elle n'est devenue vraiment perceptible qu'à partir de l'an 2000. Entre 1985 et 2000, le niveau est plutôt stable. L'indice de Gini est passé de 43,4% en 1985 à 40,8% en 2000 et a atteint 32,8% en 2015.

Figure 4. Évolution de l'indice de Gini 1985-2015

Source: Banque mondiale WDI



Il est remarquable que l'indice de Theil, qui est un cas particulier des indices d'entropie généralisée, ait suivi la même tendance que l'indice de Gini, comme l'indique le tableau 1.

Il est encore une fois important de rappeler que tous ces résultats sont basés sur des données qui sous-estiment les revenus les plus élevés et que la comparaison internationale de l'indice de Gini est discutable, sachant que pour certains pays il est mesuré sur la base du revenu (États-Unis par exemple) et pour d'autres sur la base des dépenses alors que, généralement, le Gini-revenus est supérieur au Gini-dépenses.

Tableau 1 : Évolution de l'indice de Gini et de l'indice de Theil

Source: Banque mondiale et calcul des auteurs

	Gini	Theil
1990	0,40	0,28
1995	0,42	0,30
2000	0,41	0,29
2005	0,37	0,30
2010	0,36	0,26
2015	0,33	0,23

• La répartition par décile

Le niveau des inégalités peut être observé plus directement en comparant la part du revenu national (ou de la dépense) détenue par chaque décile. On peut le faire aussi par quintile, mais le résultat est moins précis. L'attention se porte souvent sur le décile le plus riche pour voir le degré de concentration des revenus chez cette minorité et sur le décile le plus pauvre pour analyser l'évolution de la pauvreté dans le pays. La figure 5 et le tableau 2 montrent l'évolution de la part du premier et dernier décile entre 1985 et 2015 et montrent que celle des plus pauvres est stable, autour de 2 ou 3% entre 1985 et 2000 et qu'elle a augmenté progressivement pour atteindre 3,2% en 2015. La part des 10% les plus riches est restée supérieure à 30% jusqu'à 2000, puis elle a enregistré une baisse pour atteindre 25,6% en 2015. Évidemment, la part du premier décile est demeurée faible et celle des 10% les plus riches est beaucoup plus élevée, ce qui reflète une inégalité importante. Au départ, cette part est 15 fois celle des 10% les plus pauvres, mais le rapport est passé à 8 fois, confirmant une amélioration à partir de l'an 2000. À titre de comparaison, la figure 6 (tableau 6) situe la Tunisie en 2010 et 2015 à un niveau comparable à celui du Canada, de la France et de l'Égypte.

Tableau 2. Évolution de la part des revenus des 10% les plus riches

Source: Banque mondiale WDI

	1985	1990	1995	2000	2005	2010	2015
Part du revenu des 10% les plus pauvres (D1)	2,3	2,3	2,3	2,4	2,5	2,6	3,2
Part du revenu des 10% les plus riches (D10)	34,1	30,7	31,7	31,6	29,1	27	25,6
D10/D1	14,8	13,3	13,8	13,2	11,6	10,4	8,0

Figure 5. Part du premier et dernier décile

Source : données de la Banque mondiale WDI

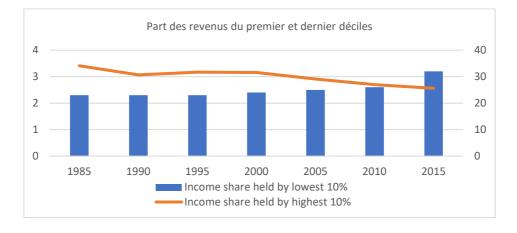
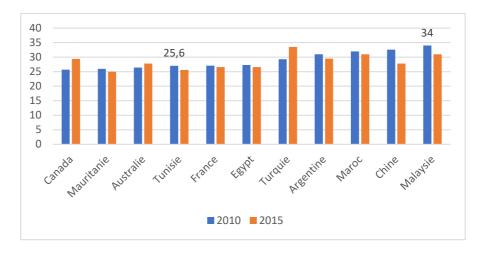


Figure 6. Part du décile le plus riche : comparaison internationale

Source : données de la Banque mondiale WDI



En somme, tous les indicateurs confirment que le niveau des inégalités de dépenses a baissé à partir de 2000. Cela ne signifie cependant pas que tout allait pour le mieux et que la société était proche de la situation à laquelle elle aspirait. Les inégalités étaient tout de même assez importantes et il ne s'agissait que d'une amélioration relative qui, en outre, ne tenait compte ni des autres dimensions des inégalités, ni du niveau moyen des revenus, ce qui fait qu'au moins les quatre premiers déciles (40% de la population) étaient dans une situation de vulnérabilité, voire de pauvreté. La suite de l'étude et la prise en compte de la dimension non monétaire des inégalités et de la dimension spatiale vont le montrer et révéler l'importance des inégalités.

1.4. La dimension spatiale : par région et par milieu

1.4.1. Les disparités régionales

On se limitera ici aux disparités régionales tout en sachant que dans les régions les plus prospères, il y a des zones très désavantagées et, inversement, dans les régions les plus pauvres, il y a des zones relativement riches et bien loties. Un découpage plus fin de l'espace permettrait d'identifier ces zones et de nuancer les résultats obtenus concernant le niveau des inégalités interrégionales.

Plusieurs travaux sur la Tunisie se sont intéressés aux inégalités régionales. Trabelsi (2013) et Kriaa et al. (2011) ont étudié principalement les inégalités non monétaires et les inégalités des chances. Ayadi et al. (2008) ont privilégié une approche synthétique consistant à mesurer un indice de bien-être régional. Les travaux de Jemmali (2017) et Amara et Jemmali (2017) ont porté plus directement sur les inégalités monétaires entre les régions en étudiant les sources et la structure des inégalités de dépenses entre les zones rurales et urbaines et entre les différentes régions de 2005 et 2010. Leurs résultats montrent une baisse modérée des inégalités entre 2005 et 2010 et l'existence de disparités régionales importantes. Ils ont aussi procédé à la décomposition des inégalités selon plusieurs critères et ont montré que

le niveau d'éducation du chef de ménage, le milieu et la région de résidence constituent les principaux facteurs de l'inégalité globale. En utilisant la méthode de régression des quantiles inconditionnelle, ils concluent que les effets de rendement semblent dominer les effets de dotation, en particulier dans les quantiles supérieurs. Amara fait partie de l'équipe qui a produit l'étude de l'ITCEQ 2017 où il propose des résultats similaires. L'ITCEQ 2017 offre une revue systématique des aspects régionaux des inégalités en Tunisie.

Comme toutes ces études, la nôtre va se référer au découpage en sept régions, avec trois régions à l'est (nord-est, centre-est et sud-est), le district de Tunis et trois régions à l'ouest (nord-ouest, centre-ouest et sud-ouest). Le tableau 3 présente la distribution des dépenses moyennes par région et montre qu'il y a une forte différence entre la région la plus riche et la région la plus pauvre, la plus riche recevant plus du double de ce que reçoit la plus pauvre. Le nord-ouest et le centre-ouest sont presque toujours les régions les plus désavantagées, le centre-ouest occupant la 7ème et dernière position depuis 2000. En revanche, le district de Tunis et le centre-est prennent toujours la lère et la seconde place, respectivement. Le nord-est est la plupart du temps à la 3ème place, alors que le sud-est est à la 4ème place. On constate néanmoins que toutes les régions ont bénéficié de la croissance, à raison, approximativement, de 3% par an à prix constants, un peu plus pour le nord-ouest et le sud-est et un peu moins pour le centre-ouest et le district de Tunis.

Tableau 3. Dépenses moyennes par région 1985-2015

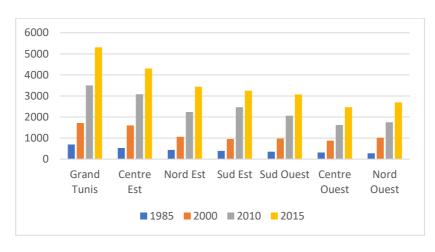
Source : données de l'INS et calcul des auteurs

_,,	1985			2000			2010			2015		
Région	Moyenne	Niveau relatif	Rang									
District de Tunis	695	1,00	1	1 711	1,00	1	3 498	1,00	1	5 312	1,00	1
Nord-est	435	0,63	3	1 058	0,62	3	2 241	0,64	4	3 440	0,65	3
Nord- ouest	278	0,40	7	1 018	0,60	4	1754	0,50	6	2 696	0,51	6
Centre- est	532	0,77	2	1 598	0,93	2	3 081	0,88	2	4 309	0,81	2
Centre- ouest	315	0,45	6	881	0,51	7	1 623	0,46	7	2 466	0,46	7
Sud-est	396	0,57	4	956	0,56	6	2 464	0,70	3	3 250	0,61	4
Sud- ouest	356	0,51	5	978	0,57	5	2 064	0,59	5	3 077	0,58	5

La figure 7 montre comment la disparité entre les régions a persisté au cours des trois dernières décennies, même si toutes les régions ont bénéficié de la croissance. La légère amélioration de la distribution est loin de suffire pour assurer une convergence acceptable.

Le niveau moyen dans les deux régions les plus défavorisées continue à ne pas dépasser la moitié du niveau de la région de la plus favorisée.

Figure 7. Dépenses moyennes par région de 1985-2015 Source : données de L'INS 1985 à 2015 et calcul des auteurs



Cependant, les données indiquent que les disparités entre les catégories sociales au niveau national sont plus importantes que les inégalités interrégionales. Une première mesure des inégalités interrégionales peut être obtenue à partir des courbes de Lorenz interrégionales, telles que représentées ci-dessous pour 1985, 2000 et 2015. On voit que La courbe de 2015 se situe légèrement au-dessus de la courbe de 1985 et se confond presque avec celle de 2000, ce qui suggère qu'il y a eu une amélioration à peine perceptible entre 1985 et 2000 et une quasi-stagnation depuis 2000. L'indice de Gini correspondant à la courbe de 2015 est égal à 10%, ce qui confirme que les inégalités interrégionales représentent une faible partie des inégalités du pays, estimées à 32,8% pour 2015.

En outre, même si les inégalités à l'intérieur des régions semblent plus fortes dans certaines régions, notamment dans le district de Tunis, la différence n'est pas très prononcée. On voit que les courbes de Lorenz spécifiques aux régions sont très proches les unes des autres et se confondent presque en 2000 et 2015, les régions du sud étant légèrement plus égalitaires (voir la figure 8, 9 et 10).

Figure 8. Courbe de LORENZ interrégionale 1985-2015

Source : données de l'INS et calcul des auteurs

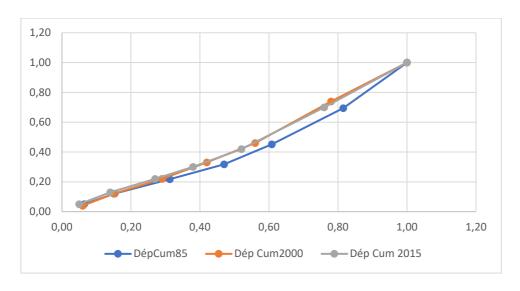


Figure 8. Courbe de Lorenz des régions 2000

Source : données de l'INS et calcul des auteurs

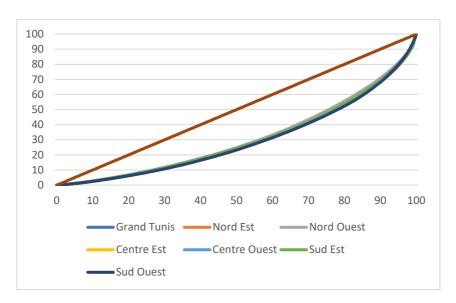
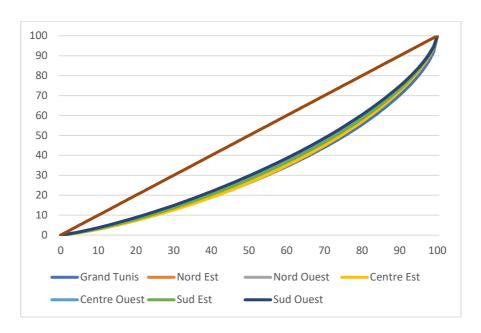


Figure 9. Courbe de Lorenz des régions 2015

Source : données de l'INS et calcul des auteurs



Comme l'indice global de Gini ne fait pas partie de la classe des indices décomposables sous forme d'une somme pondérée des indices régionaux (within) et de l'indice interrégional, il est judicieux de compléter cette investigation en se référant aux indices d'entropie généralisée, notés GE(c), qui sont décomposables. On calcule les trois cas : GE(0), GE(1) et GE(2), sachant que GE(1) est le même que l'indice de Theil et GE(0) donne l'écart logarithmique moyen. GE(0) est plus sensible aux variations des revenus les plus faibles alors que GE(2) est plus sensible aux variations des revenus les plus élevés. Le tableau 4 montre que la composante interrégionale a baissé depuis 2000 par rapport à sa valeur de 1985 et est toujours faible, autour de 3,5%, alors que la composante intrarégionale est entre 18 et 42% selon la mesure d'entropie généralisée choisie (selon la valeur de c).

Tableau 4. Décomposition des indices d'entropie généralisée

Source : données de l'INS, calcul des auteurs

	Entropie généralisée : la composante intergroupe								
	GE(0)	G(1)	GE(2)						
1985	0,051	0,051	0,052						
2000	0,034	0,035	0,036						
2010	0,038	0,037	0,036						
2015	0,036	0,035	0,035						

1.4.2. Les disparités selon le milieu, urbain ou rural

La distinction entre urbain et rural se recoupe avec celle entre le littoral et l'intérieur, car le taux d'urbanisation est plus fort sur le littoral. Rappelons que la ruralité a longtemps été confondue avec l'appartenance à un espace non régi par une commune, même s'il était déjà urbanisé et en cours d'organisation sous forme de commune. Cette particularité tunisienne est en train de perdre sa signification.

Le tableau 5 montre que les dépenses moyennes en milieu urbain sont presque égales au double de celles en milieu rural. Il ne faut donc pas s'étonner devant les flux migratoires observés qui risquent fort de se poursuivre. La figure 11 illustre la relation entre migration et pauvreté. Il est bien connu que les conditions de travail sont plus dures à la campagne et que les revenus y sont plus faibles, encore plus pour les femmes rurales. Cette situation est en rapport notamment avec la disponibilité et la répartition des ressources (terre, eau et financement) et avec la politique des prix qui était et demeure souvent défavorables au secteur agricole, principal secteur en milieu rural. Peu d'autres opportunités y sont disponibles. La pression sur les prix des produits agricoles limite les revenus des agriculteurs et réduit leur capacité de recrutement et de rémunération de leurs employés.

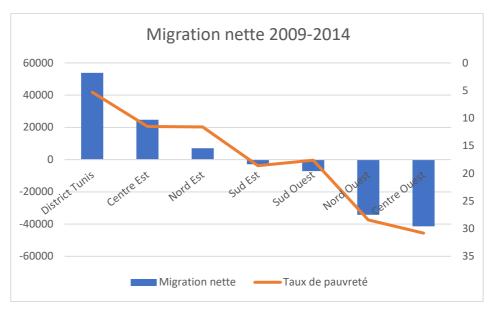
Tableau 5. Évolution des dépenses moyennes par milieu

Source: INS 2017

	2000	2005	2010	2010
Urbain (communal)	1726	2 326	3 103	4 465
Rural (non communal)	911	1 213	1 601	2 585
Total	1 424	1939	2 601	3 871
Rapport urbain/rural	1,9	1,9	1,9	1,7

Il est important de noter que la composante genre des inégalités ne peut être analysée avec la rigueur requise à partir des données des enquêtes ménage de l'INS qui tendent souvent à considérer l'homme comme le chef du ménage, même si c'est effectivement la femme qui génère le revenu. Les exercices de décomposition des inégalités effectués par Amara et Jemmali (2017) montrent que le niveau d'éducation du chef de ménage, le milieu et la région de résidence constituent les principaux facteurs de l'inégalité et non la distinction hommesfemmes.

Figure 10 . Pauvreté et migration Source : calcul des auteurs, d'après l'enquête population emploi 2009, 2014



2. Les déterminants des inégalités

Dans cette partie, nous essayons d'abord d'identifier les principaux facteurs qui peuvent expliquer l'amélioration des indicateurs des inégalités monétaires entre 2000 et 2015, ainsi que la persistance des inégalités, notamment entre les régions. Le facteur démographique, l'accélération de la croissance économique, la démocratisation de l'enseignement et la politique de protection sociale font partie des facteurs qui sont à l'origine de l'amélioration. Le chômage des jeunes, l'inégalité des opportunités en matière d'accès à l'emploi pour les jeunes issus de milieux et de régions défavorisés, la concentration du patrimoine et l'insuffisance de la politique fiscale offrent une explication au moins partielle de la persistance des inégalités. Des éléments de réponse complémentaires seront fournis dans la troisième partie portant sur les dimensions non monétaires des inégalités, la santé, l'éducation et les infrastructures qui ont aussi un impact sur la répartition des revenus.

2.1. Population, croissance et inégalités

2.1.1. Le facteur démographique

Entre 1985 et 2015, la Tunisie est passée par plusieurs mutations qui ont eu un impact positif sur l'évolution des revenus. La transition démographique est parmi les plus notables. Comme l'indique la figure 12, la Tunisie a connu une explosion démographique qui a atteint son apogée durant les années 1980 lorsque le taux de croissance démographique a dépassé les 2,5%. À partir du début des années 1990, la Tunisie allait connaître une transition démographique remarquable. En 1995, le taux de croissance démographique est passé en dessous de la barre des 2 % par an et quelques années plus tard, un peu avant 2000, il est tombé en dessous de 1%. Même si la Tunisie n'a pas tiré tous les dividendes de cette transition

démographique avancée, il est évident que ses conséquences sur le bien-être et les équilibres sociaux sont déjà importants. L'effet sur le revenu moyen (le niveau moyen des dépenses) a été immédiat, ne serait-ce qu'à travers la baisse de la taille de la famille qui en résulte et de la forte corrélation négative entre le revenu individuel et la taille de la famille. Le tableau 6 le montre bien.

Figure 11. Taux de croissance démographique entre 1970-2017

Source : données de la Banque mondiale (WDI) et de l'INS

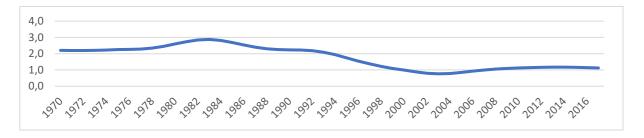


Tableau 6. Dépenses moyennes selon la taille du ménage 2015

Source: INS 2017

Taille du ménage	1-2	3-4	5-6	7-8	9 et plus	Moyenne nationale
Dépenses moyennes	6 101	4 594	3 179	2 406	2 137	3 871

Le bienfait de cette transition démographique a touché en premier lieu la classe moyenne et les plus pauvres, car parmi les plus riches et les plus éduqués la taille moyenne de la famille était déjà petite, d'où l'impact positif du point de vue de la répartition des revenus.

2.1.2. La croissance

L'amélioration du bien-être est aussi le produit de la croissance du PIB que la Tunisie a connue entre 1990 et 2008. Le taux de croissance moyen est alors, en termes réels, près de 5% par an et celui du revenu moyen autour de 3,5%. La figure 13 représente le taux de croissance moyen de 1973 à 2015 et fait ressortir sa relative stabilité entre 1995 et 2008. La figure 14 montre que toutes les couches sociales en ont profité, les plus pauvres un peu plus que les riches. Le taux de croissance moyen (par tête) est supérieur à 3% pour les quatre premiers déciles et entre 2 et 3% pour les autres déciles. Les deux déciles supérieurs ont le taux de croissance le plus faible. Encore une fois, ce résultat est à prendre avec précaution, car les enquêtes sur la consommation tendent à sous-estimer le revenu des plus riches.

Figure 12. La croissance du PIB

Source: Banque mondiale et INS

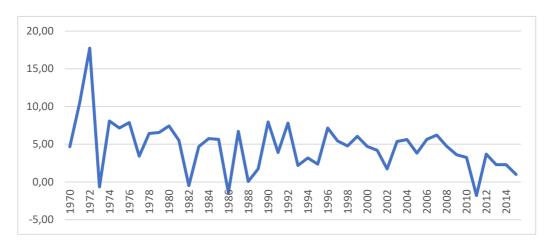
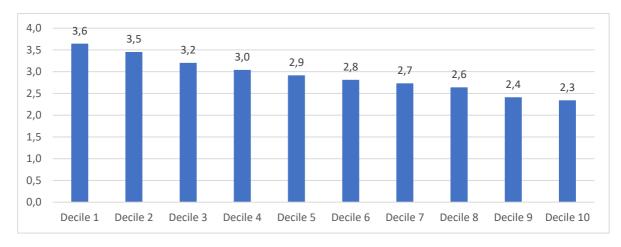


Figure 13. Taux de croissance moyen par décile

Source: INS



2.2. Éducation et inégalités

La réduction des inégalités peut être aussi le produit de changements au niveau de la structure de la population active. En particulier, la généralisation de l'éducation et la facilitation de l'accès aux études secondaires et supérieures ont entraîné progressivement une nette amélioration du niveau éducatif moyen de la population active, si bien qu'en 2017, 60% de cette population a atteint au moins le niveau secondaire et 22% le niveau des études supérieures, ce qui représente un immense progrès par comparaison avec la situation en 1960 (voir le tableau 7 et le tableau 8).

Même en 1985, la proportion de ceux ayant fait au moins des études secondaires ne dépasse pas les 30% et ceux ayant fait des études supérieures est encore une faible minorité (3,3%).

Puis, entre 1995 et 2010, l'évolution est des plus remarquables : en 15 ans, le nombre de diplômés des universités tunisiennes et la part de la population active ayant fait des études supérieures ont triplé. Il convient aussi de souligner la part croissante des femmes qui ont fini par occuper près des deux tiers des places dans les universités et à être souvent à la tête du palmarès. Cette évolution s'est répercutée sur la structure et le niveau de revenus de la population employée qui est clairement de plus en plus éduquée. Malgré les difficultés particulières auxquelles les femmes se heurtent au niveau de l'emploi, on constate qu'il y a déjà un peu plus de femmes diplômées de l'enseignement supérieur employées que d'hommes de même niveau. Cependant, il y a aussi deux fois plus de femmes diplômées au chômage que d'hommes.

Tableau 7. Évolution de la population active par niveau d'éducation.

Source: INS pour les années récentes, ITCEQ pour les années 1965-2006

	1965	1975	1984	1994	2001	2006	2011	2015	2017
Primaire ou analphabètes	91,7	85,7	76,8	64	60	54	45	41,1	40,4
Secondaire	7,1	12,8	20	29	30	31	38	37,6	37,5
Supérieur	1,2	1,4	3,3	7	10	15	17	21,0	22,1
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100

Tableau 8. Répartition de la population active par niveau d'éducation et par sexe en 2017

Source: INS: enquête population et emploi

Total	315,0	1336,7	1529,8	900,9	1,8	4 084,2
Hommes	210,7	1 091,4	1 177,1	430,1	1,3	2 910,6
Femmes	104,4	245,3	352,6	470,8	0,5	1 173,6

2.3. Inégalités au niveau de l'emploi et segmentation du marché de travail

Les progrès réalisés en matière de niveau de vie moyen et de réduction des inégalités n'ont pas suffi pour changer substantiellement les disparités régionales. Celles-ci ont persisté même si elles ont été atténuées. L'impact positif de l'amélioration du niveau éducatif n'a pas empêché l'aggravation du déséquilibre du marché du travail, illustré par la persistance du niveau général du chômage et la montée du chômage des jeunes, surtout des diplômés et des femmes, ce qui a créé une atmosphère d'insatisfaction et de malaise.

Figure 14. Évolution du taux de chômage moyenSource : Enquête Nationale sur l'Emploi (2007, 2008, 2009, 2010, 2011, 2012, 2013, 2014, 2015), INS

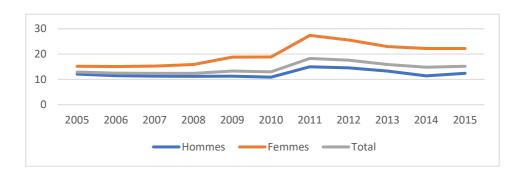


Tableau 9. Évolution du taux de chômage des diplômés de l'enseignement supérieur (tous âges) par sexe 2006-2017

Source: INS

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Hommes	11,3	12,9	13,9	14,6	15,8	22,6	20,6	21,7	21,2	17,7	18,2	18,2
Femmes	26,0	27,4	30,0	34,9	32,9	44,2	47,5	41,9	40,8	37,3	38,3	39,0
Total	17,0	18,7	20,6	23,4	23,3	33,1	33,2	31,9	31,4	26,8	28,6	29,1

Au niveau national, le taux de chômage a stagné entre 2005 et 2010 aux alentours de 12-13% et autour de 15,2% depuis 2013 (voir la figure 14). La segmentation entre secteur public et secteur privé et entre secteur formel et secteur informel et les inégalités en matière de salaires, de conditions de travail, de sécurité sociale et de mobilité constituent des données structurelles.

En somme, le marché du travail souffre d'une série de déséquilibres (traités dans le rapport récent de Boughzala, 2019) générateurs de plusieurs formes d'exclusion et d'inégalité :

 Un déséquilibre dû à l'insuffisance de la demande de travail touchant plus les jeunes, les femmes, les plus éduqués et parmi eux certaines spécialités plus que les autres.

- Un déséquilibre entre l'emploi des hommes et celui des femmes: les écarts sur le marché de travail liés au genre et à la région de résidence restent très importants. En dépit des progrès réalisés en matière d'éducation et de législation promouvant l'égalité entre les sexes, la participation des femmes au marché du travail demeure faible, autour de 26% et leur accès à l'emploi plus difficile. Quand elles y accèdent, pour diverses raisons, après le mariage et/ou la maternité, elles tendent à mettre un terme à leur vie active et à quitter le marché du travail. Assaad et al. (2018a et 2018b) le montrent clairement. Les travaux de Ben Ayed & Goaed (2018) et de Hammer et al. (2018) montrent que les difficultés de transport et de mobilité géographique, le manque de flexibilité des horaires et des modalités de travail, les conditions sur le lieu de travail, l'insuffisance des services de prise en charge des enfants en bas âge et le facteur culturel pourraient expliquer l'écart important entre les femmes et les hommes en matière de taux d'activité et de chômage. Hammer et al. (2018) soulignent aussi les injustices subies par les femmes en milieu rural et dans les régions défavorisées, notamment en ce qui concerne les salaires.
- Un déséquilibre relatif aux structures des qualifications disponibles par rapport à celles demandées par les employeurs (entreprises et autres). Ce mésappariement (mismatch) des qualifications signifie qu'il y a une déconnexion structurelle entre le système de formation et d'éducation et les entreprises qui demandent de la main d'œuvre qualifiée. On observe du chômage et en même temps un skills gap qui reflète la tension due à la rareté de certaines compétences. Selon l'enquête de la Banque mondiale de 2013 (WB 2014), 29% des entreprises se sont heurtées à de telles difficultés. Ce taux est de 27% selon l'enquête de l'ITCEQ (ITCEQ 2018).

Les résultats de l'enquête ETVA (conduite en 2013/14 par l'OIT et présentée dans ONEQ&BIT 2014) montrent en plus que la majorité des jeunes, eux aussi, sont souvent peu satisfaits de leur situation professionnelle. Malgré leur niveau d'éducation élevé, ils occupent souvent des postes en dessous de leurs qualifications, alors que d'autres sont sous-qualifiés pour les postes qu'ils occupent et pas plus satisfaits de leur situation. Dans l'ensemble, 16,4% sont surqualifiés et 20,8% sont sous-qualifiés.

En outre, une grande partie des emplois sont plutôt informels en ce sens que l'employé ne bénéficie pas de ses droits légaux, au moins les plus fondamentaux, notamment d'un contrat écrit qui précise ses droits et obligations, de la protection sociale minimale, de conditions de travail conformes aux normes d'hygiène et de santé ou d'une rémunération décente. Pas moins de la moitié des emplois se trouvent dans cette catégorie. Le secteur privé formel s'avère incapable d'absorber tous les jeunes candidats à l'emploi.

Évidemment, tous ces déséquilibres se traduisent par des inégalités au niveau de l'accès à l'emploi et de la qualité de l'emploi quand on y accède.

2.3.1. Précarité des emplois et probabilité de transition vers un emploi stable

Les jeunes ont très souvent des difficultés de transition de l'école vers l'emploi, sachant que cette transition passe par trois phases : transition non amorcée, transition en cours et transition achevée. Cette dernière a lieu quand le jeune considère que l'emploi qu'il exerce est stable et/ou satisfaisant. La transition est en cours quand le jeune a un emploi instable et non satisfaisant et encore plus quand il est chômeur ; il va alors continuer à chercher un emploi plus convenable. En outres, certains jeunes restent en dehors du marché du travail après la fin de leurs études, les NEET, et sont donc bloqués dans la première phase.

Il s'avère, selon l'ETVA, qu'un quart des jeunes seulement achèvent leur transition, un peu plus sont en cours de transition et près de la moitié n'ont pas encore démarré la leur.

Tableau 10. Répartition des jeunes selon les étapes de transition

Source : Enquête sur la Transition Vers la vie Active (2014)

Etapes de la transition	Transition achevée	Transition en cours	Transition non amorcée	Non disponible	
Moyenne générale	25,7%	28,5	44,8	0,9	

Le tableau 10 indique que, pour la majorité de ceux qui considèrent que leur transition est achevée, 71% ont un emploi stable mais non satisfaisant. En somme, 7% seulement des jeunes parviennent à achever leur transition en occupant un emploi satisfaisant. La transition est très lente: il faut en moyenne 26,5 mois pour trouver un emploi stable et 21 mois pour monter une activité indépendante satisfaisante (selon l'ETVA, voir tableau 11). La durée moyenne de transition vers un emploi temporaire satisfaisant est paradoxalement encore plus longue (36,8 mois).

Tableau 11. Les jeunes ayant achevé leur transition

Source : Enquête sur la Transition Vers la vie Active (2014)

Motif de fin de transition	Hommes	Femmes	Urbain	Rural	Total
Un emploi stable, satisfaisant ou non satisfaisant	73,5	66,0	73,5	67,6	71,4
Un emploi satisfaisant mais temporaire	7,2	21,2	12,3	9,2	11,2
Un emploi indépendant jugé satisfaisant	19,2	12,8	14,3	23,2	17,4
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Les institutions et la règlementation régissant le fonctionnement du marché du travail contribuent au chômage et aux inégalités en matière d'opportunités et d'accès à l'emploi. Les agences d'intermédiation n'assurent pas l'affectation de tous les candidats à l'emploi aux postes vacants selon leurs mérite et compétences. Elles ne disposent pas encore des moyens pour le faire. Les jeunes comptent plus sur leur entourage et leurs moyens personnels pour trouver une occupation. Évidemment, ils n'ont pas tous les mêmes chances sur ce plan.

La précarité et les inégalités sont plus visibles dans le secteur informel qui accueille en outre les flux migratoires intergouvernorat, lesquels se sont accélérés pendant la période 2009-2014 et touché 430 553 personnes, soit une moyenne de 86 110 personnes par an avec une répartition presque égalitaire entre les hommes et les femmes (51% contre 49%). Les migrants sont les plus exposés aux risques de discrimination et ont une faible chance d'accéder à un emploi formel.

Compte tenu des mécanismes du fonctionnement du marché du travail qui viennent d'être décrits, il n'est pas étonnant que les opportunités d'emploi et, par suite, de revenus, soient très inégalitaires. En comparant la situation de 2010 et 2015, le taux de chômage a augmenté ou stagné dans la majorité des gouvernorats à l'exception de ceux de Nabeul, Bizerte, Kef, Sousse et Mahdia qui ont connu une légère diminution de 1 point de pourcentage, 2,8, 2,2 et 1,8 points de pourcentage, respectivement, pour garder un taux toujours inférieur à la moyenne nationale. Le gouvernorat de Tataouine, Gafsa et ceux du sud-ouest sont les plus touchés par le chômage (voir la figure 15 et la figure 16). Par exemple, le gouvernorat de Tataouine enregistre un taux de 30%, soit 2 fois la moyenne nationale et presque 5 fois le niveau du gouvernorat de Sousse qui enregistre le taux le plus faible (6,6%).

Figure 15. Taux de chômage par gouvernorat 2010 Source : calcul des auteurs, enquête population emploi

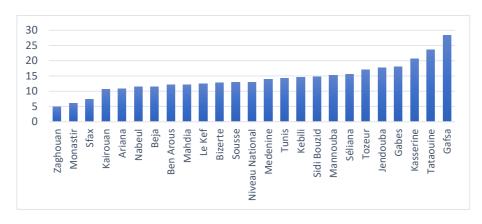
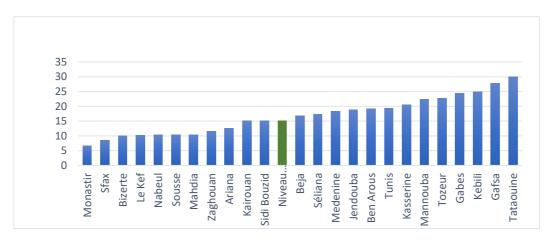


Figure 16. Taux de chômage par gouvernorat 2015 Source : calcul des auteurs, enquête population emploi



2.4. Concentration du patrimoine et accès au financement

Les inégalités de revenus s'expliquent aussi par la répartition des richesses, mais il existe très peu de données sur le patrimoine et la concentration des richesses en Tunisie. Des informations peuvent être obtenues sur deux formes de richesse : la terre et les finances. La propriété des terres agricoles a en effet fait l'objet d'enquêtes effectuées en 1960-1961, 1994-1995 et 2004-2005 et de trois rapports publiés. On sait que les banques préfèrent financer les grandes entreprises et les plus riches entrepreneurs au détriment des petites entreprises, sans parler des start-up et des microentreprises.

• Inégalité de la répartition des terres

Les données tirées des enquêtes de structures agricoles sont très utiles, car la propriété des terres était jusqu'aux années 1960 la plus importante forme de richesse. Les principales fortunes étaient initialement dans les terres. Les données montrent la persistance de la concentration de la propriété agricole entre 1960 et 2005. Les changements entre 1960 et 2005, observés et indiqués dans le tableau 12, résultent principalement du morcellement de la propriété causé par l'héritage. En supposant que chaque exploitation correspond à un exploitant, en 1960, 2% des exploitants possédaient 29% des terres. En 1994, 1% des propriétaires avaient 25% des terres. Ce chiffre est passé à 22% en 2004. En même temps, les trois quarts des exploitants, les plus pauvres, possédaient un quart de la superficie et 54% des exploitants occupaient 11% de la superficie. La majorité des exploitations sont trop minuscules et ne suffisent pas pour maintenir sur place la plupart de ces très petits propriétaires et leurs enfants. Si d'autres activités ne sont pas développées dans leur voisinage, l'exode vers les villes et les régions les plus prospères reste leur seul choix.

Tableau 12. Propriété des terres agricoles

Source: Enquête sur les structures agricoles 2004-2005

Enquête	1960-1961		1994-1995		2004-2005	
Superficie/exploitation (ha)	Nombre d'exploitations (%)	Superficie totale (%)	Nombre d'exploitations (%)	Superficie totale (%)	Nombre d'exploitations (%)	Superficie totale (%)
Moins de 5	41	6	53	9	54	11
5-10	22	10	20	12	21	14
10-50	32	44	24	42	22	41
50-100	3	11	2	12	2	12
100 et plus	2	29	1	25	1	22
Total (%)	100	100	100	100	100	100
Total (1 000 exploitations ou 1 000 ha)	326	5 206	471	5 295	516	5 271

• Les banques financent plus les plus riches

En Tunisie, le système bancaire est la principale source de financement, alors que le marché financier et les autres sources et formes de financement demeurent modestes. Tous les rapports et analyses du système bancaire, notamment ceux du FMI et de la Banque mondiale (FMI & BM 2006; BM 2015) sont catégoriques: les banques ne servent pas également tous les segments de l'économie et toutes les catégories sociales et d'entreprises. Autour de la moitié des entreprises ne reçoivent aucun service bancaire et les banques financent principalement les moyennes et grandes entreprises. Elles ont peu confiance dans les petites entreprises et encore moins dans les microentreprises. BM 2015 rapporte que 70% de l'encours total des crédits est attribué à moins de 1 500 entreprises les plus grandes (sur un total de plus de 500 000 entreprises) et 50% de cet encours va aux grands groupes (quelques centaines).

Cette forte concentration des crédits, combinée avec la concentration de la propriété des terres, suggère qu'il y a une très forte concentration du patrimoine économique disponible. Quelques milliers d'entreprises contrôlées par tout au plus quelques dizaines de milliers d'individus (de l'ordre de 0,1% de la population) pourraient contrôler les trois quarts du capital physique et financier du pays.

• Microfinance et jeunes entrepreneurs

Il existe deux catégories d'institutions spécialisées dans les micro-crédits qui essaient de répondre à la demande des jeunes et des femmes qui essaient de créer leur propre entreprise. La première catégorie opère à travers des associations financées par une banque publique, la Banque Tunisienne de Solidarité (BTS). Il s'agit d'associations soumises à des règles rigides et peu transparentes. La seconde, Enda, une institution privée moins bureaucratique, dépend de ressources privées trop chères et applique des taux d'intérêt excessivement élevés (autour de 20%). Selon la Banque mondiale (BM 2015), ces institutions ont trop peu de ressources pour avoir un impact assez significatif et sont encore trop fragmentées.

En revanche, l'État a mis en place plusieurs programmes et tout un dispositif destiné à promouvoir l'emploi des jeunes. Le Programme d'accompagnement de promoteurs des petites entreprises (PAPPE) est le principal programme de promotion de l'entrepreneuriat des jeunes. En principe, il offre aux bénéficiaires une formation complémentaire, un service d'orientation et de coaching et surtout l'accès à un financement auprès de la BTS. Ce programme coûte des centaines de millions de dinars à l'État, alors que le nombre final de bénéficiaires parvenant au stade du financement ne dépasse pas les 4 000 par an.

Il est bien établi que les interventions de l'État en faveur des jeunes ne prévoient rien spécifiquement pour les femmes, les régions défavorisées et le milieu rural. Elles favorisent en premier lieu les diplômés de l'enseignement supérieur en milieu urbain et les villes dotées d'un tissu économique assez dense. Si 70 % des bénéficiaires des programmes sont des jeunes femmes, c'est parce qu'elles forment la majorité des diplômés de l'enseignement supérieur en quête d'un emploi.

La BTS offre aussi des petits crédits aux petits entrepreneurs, mais ses moyens sont presque négligeables par rapport aux besoins.

2.5. Politique fiscale et protection sociale

La politique fiscale 2.5.1.

La politique fiscale telle qu'elle est mise en œuvre ne joue pas son rôle redistributif malgré la progressivité de l'impôt sur le revenu. Le problème est surtout au niveau de l'administration fiscale qui ne parvient pas à imposer toute la population conformément à la loi à cause de ses faibles capacités, de la complexité du système fiscal et de ses multiples exonérations et exceptions.

Les deux tiers des recettes fiscales continuent à provenir des impôts indirects qui sont par leur nature non progressifs. Les impôts directs (le 1/3 du total) se répartissent entre impôts sur les revenus individuels et impôts sur les sociétés. A travers les exonérations et l'évasion fiscale, les sociétés ne contribuent que le quart des impôts directs, tandis que les trois quarts proviennent de l'impôt sur les revenus des individus. Pendant longtemps, plus des trois quarts des impôts sur les revenus des individus étaient payés par les salariés qui percevaient moins de la moitié du revenu national, et ce jusqu'en 2014. Cette part a été ramenée à 60% en 2019, comme indiqué dans la figure 17 et le tableau 13.

Source : données du ministère des finances http://www.finances.gov.tn/fr/les-indicateurs/ressources#? 80 70 60 50

Figure 17. Part des salaires dans les impôts sur les revenus des particuliers (IRPP)

40 30 20 10 0 1996 2006 2016 2017 2018

Cela ne veut pas dire que tous les riches échappent aux impôts et que les plus pauvres ne sont pas concernés par l'évasion fiscale. Des centaines de milliers de petites et microentreprises échappent à leurs obligations fiscales, souvent sous le couvert du régime forfaitaire, alors que leurs propriétaires gagnent des revenus imposables assez importants. Une grande opacité persiste sur ce plan, mais dans l'ensemble, l'impôt sur les revenus tel qu'il est mis en œuvre en Tunisie n'exerce pas l'effet redistributif qui lui incombe.

Tableau 13. Structure et évolution des recettes fiscales

N°	1	1.1	1.2	2	2.1	2.2	2.3	2.4	
Rubriques	Impôts directs	Impôts sur le revenu	Impôts sur les sociétés	Impôts indirects	Droits de douanes	TVA	Droits de consommation	Autres impôts indirects	Total
1986	377,5	219,1	158,4	1254,50	277,8	433,4	103,6	439,7	1632
1996	892	555,7	336,3	2 888,20	741	1 007,70	641,9	497,6	3 780,2
2006	3 106,80	1 717,00	1 389,80	5 362,90	489,9	2 465,50	1 254,90	1 152,70	8 469,7
2016	7 576,80	5 942,90	1 633,90	11 125,20	639,7	5 138,00	2 174,20	3 173,30	18 702
2018	8 385,00	5 931,00	2 454,00	15 099,00	1 089,00	7 140,00	2 921,00	3 949,00	23 484

Rubriques	Impôts directs	Impôts sur le revenu	Impôts sur les salaires	Impôts sur les salaires % IRPP	Impôts sur les salaires % Impôts directs	Impôts sur les salaires % Recettes fiscales	Autres revenus	Autres revenus % IRPP	Autres revenus % Impôts directs	Autres revenus % Recettes fiscales	Total
1986	377,5	219,1	128,8	58,8	34,1	7,9	90,3	41,2	23,9	5,5	1632
1996	892	555,7	402,2	72,4	45,1	10,6	153,5	27,6	17,2	4,1	3 780,2
2006	3 106,80	1 717,00	1 300,70	75,8	41,9	15,4	416,3	24,2	13,4	4,9	8 469,70
2016	7 576,80	5 942,90	4 106,50	69,1	54,2	22	1836,40	30,9	24,2	9,8	18 702,00
2017	9 161,00	6 219,40	4 068,00	65,4	44,4	18,8	2 151,40	34,6	23,5	9,9	21 625,00
2018	8 385,00	5 931,00	3 501,00	59	41,8	14,9	2 430,00	41	29	10,3	23 484,00

2.5.2. La protection sociale

En revanche, le système de protection sociale, en dépit des difficultés qu'il traverse actuellement⁴, participe à la réduction des inégalités grâce à son expansion et aux efforts fournis en vue d'assurer un minimum de couverture sociale pour tous, y compris pour les plus nécessiteux. Selon les statistiques du ministère des Affaires sociales, plus de 80% des Tunisiens bénéficient d'une certaine couverture, plus ou moins complète (voir le tableau 14). Les chômeurs et les inactifs en sont en outre exclus.

• La Sécurité sociale

Le nombre des affiliés et le taux de couverture auprès de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (chargée des employés du secteur privé) n'ont cessé d'augmenter. Les employeurs règlent de plus en plus régulièrement les contributions à la Sécurité sociale et sous-déclarent moins les salaires payés. Selon la même source, ce nombre a doublé depuis 2000, ce qui se traduit par une nette amélioration de la situation matérielle des salariés, surtout en situation de maladie, d'accident et de retraite. Le nombre de retraités bénéficiant de la

⁴ Les caisses de Sécurité sociale sont en situation de déficit structurel.

Sécurité sociale a également doublé. Beaucoup d'entre eux seraient restés sans ressources si le taux de couverture auprès des caisses n'avait pas augmenté. La couverture des employés du secteur privé demeure cependant incomplète et il n y a pas d'assurance chômage.

Tableau 14. Taux de couverture par les caisses de Sécurité sociale par région

Source : ministère des Affaires sociales

CNRPS : Caisse Nationale de Retraite et de Prévoyance Sociale (pour le secteur public)

CNSS : Caisse Nationale de Sécurité Sociale (pour le secteur privé)

	Grand Tunis	Nord-est	Nord-ouest	Centre-est	Centre-ouest	Sud-est	Sud-ouest	Total
CNRPS	18,8%	10,5%	10,4%	11,4%	8,4%	9,1%	12,6%	12,6%
CNSS	31,6%	29,7%	17,4%	27,6%	13,7%	19,8%	20,5%	25,0%
Non affilié	48,6%	58,1%	55,8%	55,9%	76,5%	70,3%	65,6%	58,7%
Autres cas	0,1%	0,6%	0,1%	0,7%	0,5%	0,1%	0,1%	0,4%
Non déclaré	0,8%	1,1%	16,3%	4,3%	0,9%	0,7%	1,1%	3,3%
Total	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
Couvert	83,3%	81,9%	89,1%	80,7%	78,2%	82,5%	90,1%	82,8%
Non Couvert	16,5%	17,8%	9,6%	18,2%	21,7%	17,4%	9,9%	16,7%
Non déclaré	0,1%	0,3%	1,2%	1,1%	0,1%	0,2%	0,1%	0,5%
Total	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

• L'assistance et les subventions sociales

Par ailleurs, il y a deux principaux programmes d'assistance sociale destinés aux plus pauvres: Le Programme National d'Aide aux Familles Nécessiteuses (PNAFN), créé en 1986, et le Programme d'Accès aux Soins à Tarifs Réduits (AMGII), instauré depuis les années 60 et géré, depuis 1998, par le ministère des Affaires sociales. L'évaluation de la performance de ces deux programmes, conduite en 2016 (CRES 2016), a révélé l'ampleur de la fracture sociale et la gravité de la situation des plus démunis malgré les transferts sociaux importants effectués dans le cadre des politiques sociales en Tunisie.

Les bénéficiaires du PNAFN se répartissent presque également entre hommes et femmes ; une majorité d'entre eux (62 %) sont âgés de plus de 60 ans. Près de 15 % des bénéficiaires, essentiellement des personnes âgées, ont intégré le programme au cours de ses trois premières années ; 50,9 % des bénéficiaires du PNAFN vivent dans les régions de l'ouest de la Tunisie, le nord-ouest, le centre-ouest et le sud, alors qu'elles ne représentent que 30 % de la population totale du pays. En outre, la grande majorité des bénéficiaires postrévolution sont localisés dans deux régions : le centre-ouest et le nord-ouest.

Il est reconnu que le ciblage des populations pauvres et l'incitation à l'emploi constituent deux objectifs contradictoires. En l'absence d'un mécanisme d'incitation à l'emploi, le transfert PNAFN devient pénalisant pour l'offre de travail ; certains bénéficiaires sont en effet incités à ne plus travailler même quand ils en sont capables. Au lieu de travailler, des

ménages fraudeurs parviennent à collecter simultanément plusieurs aides (PNAFN, AMGII, aides scolaires, chantiers régionaux, aides au logement, aides accordées dans le cadre des politiques actives de l'emploi, etc.).

Néanmoins, au fil des années, le PNAFN est devenu dans l'ensemble un instrument important de redistribution en direction des franges de la population les plus démunies, mais sans une vision stratégique de long terme. Il s'est transformé en un moyen de gestion de la pauvreté dans toutes ses manifestations, mais c'est une gestion approximative avec des moyens modestes. Ses moyens financiers, humains et logistiques ne suffisent pas pour en faire un instrument puissant de réduction de la pauvreté. Le PNAFN s'est poursuivi après la révolution et a même pris plus d'importance.

L'évaluation confirme que le PNAFN cible particulièrement les ménages dont le principal soutien est retraité inactif ou au chômage. L'AMGII cible les ménages soutenus par une personne en situation de chômage et également les ménages dont le soutien est un ouvrier agricole, un travailleur indépendant ou un ouvrier non-agricole.

Pour les bénéficiaires des deux programmes, le taux de chômage moyen est beaucoup plus élevé que celui du reste de la population, ce qui suggère qu'ils incitent à rester chômeur.

68 % des bénéficiaires du PNAFN et 34 % de ceux de l'AMGII sont analphabètes.

La présence d'une maladie chronique ou d'un handicap constitue un critère particulièrement important d'éligibilité au PNAFN et à l'AMGII.

L'évaluation de la performance des programmes d'assistance sociale s'effectue en référence aux objectifs initiaux qui leur ont été assignés et compte tenu de l'ensemble des transferts et subventions destinés à soutenir le pouvoir d'achat des plus pauvres (tels que la subvention des produits alimentaires de base : céréales, huile, lait).

La politique distributive tunisienne repose toujours, et de façon importante, sur les subventions des produits alimentaires et énergétiques, alors que les coûts budgétaires des subventions alimentaires se sont envolés. Par ailleurs, les subventions des produits énergétiques ont connu une hausse importante à partir de 2007 pour atteindre des sommets en 2014. Les subventions alimentaires et énergétiques dépassent en 2014 le volume des investissements publics, représentant près de 400 % des ressources mises à la disposition du PNAFN et de l'AMGII (tableau 11.5), alors que leur effet en termes redistributifs est plutôt négatif, car elles bénéficient plus aux plus riches. De même, leur effet sur la profondeur et la sévérité de la pauvreté est très faible comparé à celui du PNAFN et de l'AMGII.

La Tunisie a donc besoin de réaliser des réformes majeures de ses dépenses publiques pour les rendre plus justes et plus favorables à une croissance inclusive. En particulier, elle doit accroître l'efficacité de ses dépenses sociales afin de dégager plus de ressources pour les investissements publics.

2.6. Répartition spatiale des investissements privés et publics

Les inégalités entre les régions sont évidemment en rapport avec la répartition régionale des investissements publics et privés. Les investissements publics en particulier constituent un instrument essentiel de politique publique et sont indispensables pour les investissements privés, principalement concernant les infrastructures et les ressources humaines. Dans quelle mesure la répartition des investissements a-t-elle servi à à la réduction des inégalités? Nous allons voir que malgré les diverses mesures d'incitation en faveur des investissements dans les régions de l'intérieur du pays, le volume des investissements privés demeure faible, ce qui est à l'origine de faiblesses au niveau de la croissance et de la réduction des inégalités, ainsi que de la pauvreté, dans ces régions.

Cependant, en plus des incitations et avantages prévus par le code des investissements, un effort a été fourni en vue d'allouer plus d'investissements publics aux régions de l'intérieur et du sud, surtout à partir des années 1990. Ainsi, comme le montre le tableau 15, la part des gouvernorats de l'ouest et du sud dans le total des investissements publics a convergé et même dépassé globalement leur part de la population du pays. Ces régions reçoivent presque la moitié du total des investissements publics, alors qu'elles n'ont que le tiers de la population totale. On constate aussi que le volume de l'investissement public par habitant est nettement plus faible dans les gouvernorats de l'est (district de Tunis, nord-est et centre-est), y compris à Sfax, Nabeul et Monastir. Même le gouvernorat de Tunis reçoit moins d'investissements, proportionnellement à sa population totale. Les niveaux les plus élevés sont dans les gouvernorats du sud, de Jendouba et du Kef.

Tableau 15. Répartition des investissements publics et privés entre gouvernorats classés selon le montant d'investissement public par habitant (ordre croissant), années 1992-2010

Source: MDCI pour les investissements, INS pour la population et calcul des auteurs

	Investissement public par gouvernorat	ar par	Investissement par habitant par gouvernorat (en dinars)		
	(%)	•	Public	Privé	Total
Ariana	3,5	5,5	1 919,9	5 056,6	6 976,6
Mannouba	2,3	3,5	1948,7	3 344,9	5 293,7
SidiBouzid	2,8	3,9	2 132,0	2 560,6	4 692,5
Ben Arous	4,5	5,9	2 283,5	6 180,9	8 464,4
Monastir	3,9	5,1	2 313,4	7 767,6	10 081,0
Kairouan	4,1	5,1	2 395,9	2 989,8	5 385,7
Nabeul	6	7,3	2 470,5	8 663,0	11 133,5
Sfax	7,5	8,7	2 557,9	4 715,2	7 273,1
Mehdia	3,3	3,8	2 567,4	5 397,3	7 964,7
Tunis	8,9	9,4	2 837,4	6 687,9	9 525,2
Kasserine	3,8	4,0	2 867,9	2 772,7	5 640,6
Mednine	4,3	4,4	2 881,4	6 632,1	9 513,5
Sousse	6,2	6,3	2 924,5	6 510,5	9 435,0
Bizerte	6,2	5,1	3 607,8	6 177,0	9 784,8
Beja	3,5	2,7	3 843,4	3 709,6	7 553,0
Zaghouan	2,1	1,6	3 959,8	7 604,6	11 564,4
Jendouba	4,7	3,5	3 986,6	2 769,1	6 755,8
Gabes	4,8	3,4	4 163,3	5 603,9	9 767,1
Tataouine	1,9	1,3	4 245,8	5 541,5	9 787,4
Siliana	3	2,0	4 500,7	2 683,7	7 184,3
Kebili	2,2	1,4	4 518,9	4 421,4	8 940,3
Tozeur	1,6	1,0	4 764,0	4 692,8	9 456,8
Gafsa	5,1	3,0	5 024,5	2 554,0	7 578,5
Le Kef	3,7	2,2	5 081,0	3 383,3	8 464,3
Tunisie	100	100	2 973,8	5 299,4	8 273,2

Il faut néanmoins signaler deux nuances importantes. La première est que les données sur les investissements publics (1992-2010) comprennent tous les projets publics réalisés à l'intérieur du gouvernorat, indépendamment de leurs objectifs. On y compte aussi les grands projets nationaux dont les bénéfices sont partagés avec d'autres régions. C'est notamment le cas des investissements du Groupe chimique (phosphate de Gafsa, les industries de transformation du phosphate à Gabes), du secteur de l'énergie (électricité, pétrole et gaz) et des grands barrages et autres infrastructures hydrauliques à Jendouba et au Kef. Les données fournies par le MDCI ne permettent pas de faire la part des choses. Si on le pouvait, le classement changerait nettement.

La deuxième nuance est aussi de taille : certains gouvernorats de l'intérieur n'ont pas bénéficié de ce privilège et restent parmi les plus désavantagés du point de vue de l'investissement public par habitant. En l'occurrence, les gouvernorats de Sidi-Bouzid et de Kairouan reçoivent nettement moins que le niveau moyen.

Figure 18 ; Investissement public par habitant et par gouvernorat, années 1992-2010 Source : MDCI direction du développement régional

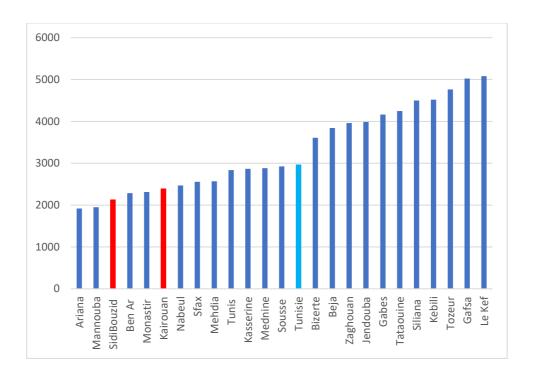
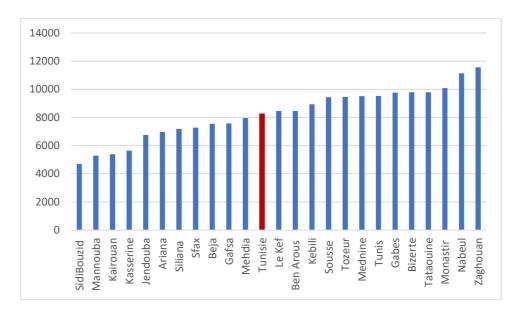


Figure 19. Investissement par habitant et par gouvernorat (public + privé en dinars), années 1992-2010 Source : MDCI pour les investissements, INS pour la population et calcul des auteurs



Le privilège en matière d'investissements publics n'a pourtant pas suffi pour inverser ou au moins infléchir d'une manière assez significative la tendance concernant la répartition inégale des investissements entre les régions. Les investissements privés restent concentrés dans les gouvernorats de l'est, ce qui fait que l'investissement total par tête y demeure largement supérieur. À Nabeul et à Monastir le niveau de l'investissement privé par tête dépasse 7 000 dinars, soit plus de deux fois celui de Siliana, Gafsa, Jendouba et Sidi-Bouzid.

Figure 20. Investissement privé par habitant en dinars (1992-2010)

Source: MDCI direction du développement régional

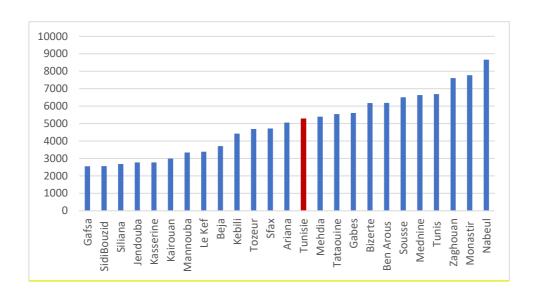
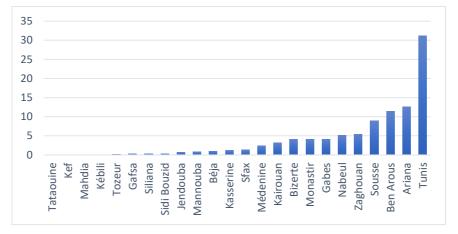


Figure 21. La répartition du stock des IDE par gouvernorat Industries-Services-Agriculture et Tourisme (hors Énergie) en millions de dinars

Source : MDCI direction du développement régional



Quant à la répartition régionale des investissements directs étrangers (IDE), les résultats montrent une plus forte disparité entre les gouvernorats (figure 22). En excluant le secteur de l'énergie, en 2015, le stock des IDE dans les gouvernorats de l'intérieur est négligeable. Les régions du littoral du pays restent largement privilégiées et plus attractives, plus particulièrement les gouvernorats de Tunis, Ariana, Ben Arous, Sousse, Zaghouan et Nabeul.

2.7. Concordance entre les investissements : rôle de l'État et décentralisation

Pourquoi donc l'augmentation des investissements publics dans les régions de l'ouest et du sud n'a-t-elle pas entraîné l'augmentation attendue des investissements privés nationaux et internationaux? Ce résultat n'est pas paradoxal, car l'augmentation du niveau des investissements publics peut être nécessaire, mais n'est pas une condition suffisante. Pour promouvoir les investissements privés, d'autres conditions doivent être réunies et tout dépend de l'utilisation des investissements publics. Incontestablement, la promotion des investissements privés dépend notamment de la disponibilité d'une main d'œuvre ayant les qualifications appropriées, de l'existence d'une infrastructure matérielle et immatérielle adaptée aux besoins des investisseurs, d'institutions efficaces et incitatives, de l'accès aux marchés, d'un cadre de vie satisfaisant. Il est évident que les investissements publics peuvent servir à remplir progressivement ces conditions, encore faut-il qu'ils se déroulent dans le cadre d'une stratégie de développement permettant la coordination et donc la synchronisation et l'harmonisation des diverses actions, et que les secteurs et produits à développer dans chaque région, voir dans chaque localité, soient identifiés, sans quoi ces investissements seraient sans objectif et leur impact serait incertain dès le départ. Sachant que les mécanismes du marché n'assurent pas cette coordination (coordination failure), seul l'État, à un niveau centralisé ou décentralisé, est susceptible de l'assurer. Dans ce contexte, l'État serait responsable de la répartition des rôles entre les divers acteurs, notamment entre les acteurs publics et privés. Or, il n'existe pas en Tunisie d'instances, élues ou déconcentrées, habilitées à assurer cette fonction de coordination. C'est pourquoi les investissements publics réalisés dans les diverses régions ont été peu intégrés et n'ont généralement pas été harmonisés et raccordés à des objectifs de développement bien définis, même s'ils portaient sur des projets a priori valables (routes, écoles, zones industrielles). Par exemple, des centres de formation et des infrastructures routières ont en effet été créés partout, mais ils ne répondent guère aux besoins des entreprises que l'on veut promouvoir.

Ce manque de coordination est un problème fondamental de développement qui n'a pas encore bénéficié de toute l'attention qu'il mérite en Tunisie. Il est bien admis que, jusqu'en 2014, le système institutionnel et politique du pays était trop centralisé et que les autorités locales déconcentrées et décentralisées avaient trop peu d'autorité et de moyens pour coordonner la conception et la mise en œuvre de grands programmes de développement cohérents. Aussi, la nouvelle constitution tunisienne de 2014 s'est attelée à ce grand défi et a résolument consacré le principe de la décentralisation et du renforcement du pouvoir des autorités locales élues. Un nouveau code des collectivités locales a été voté en 2018 en vue de préciser les modalités de cette décentralisation. Cependant, leur mise en œuvre ne fait que démarrer et ne s'est pas encore traduite sous forme de projets de développement en

vue de réaliser le potentiel des régions, notamment de celles qui jusque-là attiraient peu d'investissements privés.

2.8. Le facteur historique

Il est possible que le cadre conceptuel utilisé ne saisisse pas certains éléments essentiels, que toutes les analyses proposées jusque-là omettent certains aspects importants et qu'il faille puiser dans l'histoire du pays pour mieux comprendre son présent. L'opposition entre la ville et la campagne et entre le littoral et l'intérieur remonte loin dans l'histoire et est marquée par plusieurs révoltes, notamment au cours de l'époque des Husseinites (1700-1957). L'opposition entre les populations rurales de l'intérieur et les villes côtières a été reconnue et étudiée par plusieurs historiens (Henia, A. 2017, Habachi, M.A 2017). Elle est non seulement géographique, mais aussi culturelle et économique. Les modes de production sont différents. La population du littoral est depuis longtemps plus sédentaire et plus urbaine, quoique la ligne de partage entre le littoral et l'intérieur soit très schématique et qu'elle ait progressivement perdu de son importance suite aux mouvements migratoires et sous l'effet des politiques de développement menées par l'État tunisien depuis son indépendance. Cependant, les mouvements migratoires les plus importants, qui ont commencé depuis la période coloniale et se sont accélérés après l'indépendance, ont transformé le pays mais n'ont pas réussi à bien intégrer l'ensemble de la population et à égaliser le niveau de bien-être partout. Le pays est à la recherche d'un nouvel équilibre. Cette approche socio-historique sera reprise et approfondie dans le deuxième article prévu dans le cadre de cette étude.

3. Les dimensions non monétaires des inégalités et les inégalités des chances

L'inégalité est une notion multidimensionnelle, la dimension monétaire n'en constituant qu'une facette. Les dimensions non monétaires sont multiples et importantes au moins selon trois axes.

- Elles sont d'abord essentielles directement pour le bien-être et la vie de tous les individus et de toutes les composantes de la société, car il s'agit de l'éducation, des soins de santé, de l'accès à des moyens de transport décents, à l'eau potable et courante, à l'électricité, à un environnement propre, etc. L'offre de tels services relève en bonne partie de l'État et des politiques publiques et il ne suffit pas toujours d'avoir assez de revenu pour y accéder, sachant que les individus sont prêts à payer une partie de leur revenu pour ce faire.
- Ces services sont aussi essentiels pour les entreprises et le développement économique d'une façon générale. Le capital humain, les moyens de transport, l'eau, l'électricité, le gaz et l'infrastructure d'une façon générale sont nécessaires à la production et déterminent la croissance, l'emploi et donc le niveau et la répartition des revenus.

Enfin, c'est principalement à travers l'offre et la qualité de ces services que l'État est susceptible de contribuer à la réduction des inégalités et à l'égalisation des chances. Il est incontestable que l'acquisition de plus de capital humain est le principal levier pour augmenter les capacités productives des individus et leurs chances d'accéder à un meilleur emploi. L'accumulation de capital humain résulte de l'éducation et de la santé depuis l'enfance. Un enfant à qui on assure une meilleure éducation et une meilleure santé est un enfant qui a une meilleure chance d'accéder à plus d'opportunités professionnelles et à une meilleure qualité de vie. Cependant, l'éducation et la santé d'un enfant ne dépendent pas seulement de l'existence d'une école et de services médicaux. Le contexte familial, l'existence de moyens de transport adéquats pour que tous les enfants puissent arriver à l'école, l'obtention de fournitures scolaires, une obligation pas trop contraignante d'aider sa famille, une assez bonne alimentation sont essentielles pour que les enfants puissent profiter de l'équité de l'éducation. En pratique, ces conditions ne sont pas toujours remplies pour tous les enfants, en particulier en Tunisie. C'est pourquoi les inégalités persistent malgré les efforts fournis par l'État tunisien pour qu'il y ait des écoles et des établissements de santé publique pour tous et pour aider certaines catégories sociales à accéder à l'éducation et à la santé.

3.1. Éducation : accès à l'école et qualité de l'enseignement

Le développement du secteur de l'éducation a toujours été l'une des priorités des politiques publiques en Tunisie, même si sa part dans le budget de l'État n'a pas gardé le niveau des années 1960 et 1970. Tout au long des six dernières décennies, la Tunisie a réalisé des progrès remarquables en matière de réduction de l'analphabétisme et d'accès à l'école, du primaire jusqu'aux études supérieures les plus avancées. Cependant, ces avancées notables cachent de fortes disparités et insuffisances en matière d'accès à l'école et de qualité de la formation. Il en découle des disparités au niveau des compétences acquises qui conditionnent fortement les chances et les perspectives d'avenir des enfants.

3.1.1. Taux de scolarisation

En Tunisie, l'enseignement primaire est obligatoire et quasi généralisé. D'après les données de l'INS, le taux de scolarisation au niveau primaire (la proportion des enfants âgés entre 6 et 14 ans scolarisés par rapport à la population totale ayant le même âge) a enregistré une amélioration considérable entre 1975 et 2014, passant de 59,9% en 1975 à 95,1% en 2004, pour se stabiliser à partir de 2014 avec un taux de 95,9% (figure 23). L'avancée constatée a touché les deux sexes : en 1975, le taux de scolarisation des garçons était largement supérieur à celui des filles, 70% contre 49,3%. En 2014, la tendance s'est inversée : les filles ont rattrapé leur retard par rapport aux garçons et les ont même dépassés (96,1% pour les filles contre 95,7% pour les garçons).

Toutefois, des disparités subsistent entre les différents gouvernorats.

Figure 22. Taux de scolarisation des enfants de 6-14 ans

Source: statistiques démographiques INS

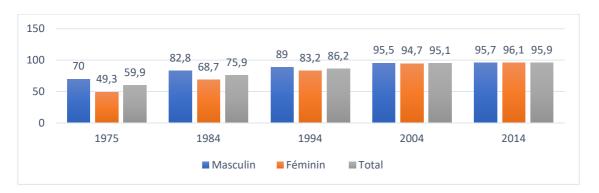


Figure 23. Taux de scolarisation des enfants de 6-14 ans par gouvernorat 1994

Source: statistiques démographiques INS

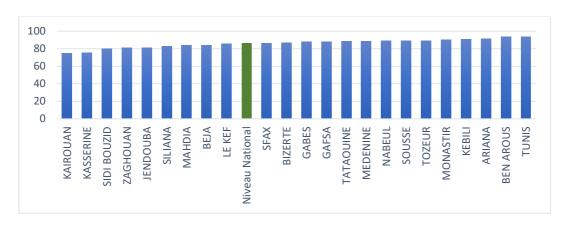
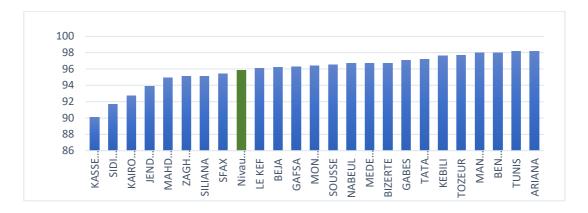


Figure 24 : Taux de scolarisation de 6-14 ans par gouvernorat 2014

Source: statistiques démographiques INS



En 1994, le taux de scolarisation des enfants âgés entre 6-14 ans varie entre 75% à Kairouan et Kasserine et 94% à Tunis. Seuls les gouvernorats de Tunis, Ben Arous, Ariana, Kebili et Monastir enregistrent un taux de scolarisation de plus de 90%, alors que les gouvernorats de Kairouan, Kasserine, Sidi-Bouzid, Zaghouan, Jendouba, Siliana et Mahdia sont relativement en retard et en dessous de la moyenne nationale (figure 24). En 2014, tous les gouvernorats dépassent le seuil de 90%, avec des progrès partout, mais l'écart persiste. Les gouvernorats

de Kairouan, Kasserine, Sidi-Bouzid, Jendouba, Siliana et Mahdia enregistrent toujours un retard par rapport aux autres régions. Kairouan, Kasserine et Sidi-Bouzid ont toujours le taux le plus bas. En revanche, pour le cas de Béja et du Kef, la situation s'est nettement améliorée. Dans l'ensemble, l'écart entre le taux le plus élevé et le taux le plus faible s'est bien réduit en passant de 18 points à 8 points (figure 25).

Les écarts entre les gouvernorats s'expliquent par plusieurs facteurs, certains liés aux circonstances géographiques, d'autres à l'insuffisance des moyens attribués à l'éducation.

• Difficulté d'accès à l'école primaire : distance pour atteindre l'école

Les statistiques du ministère de l'Éducation montrent que du point de vue du nombre d'enseignants et de salles de classe, il y a peu de disparités, quoique les conditions et la qualité des écoles puissent varier considérablement. En revanche, on observe de fortes disparités concernant la distance pour atteindre l'école, ce qui constitue le principal facteur déterminant l'accès à l'école.

Les résultats de la figure 26 confirment l'existence de disparités régionales notables. En effet, la proportion des d'élèves parcourant plus de 3 km pour atteindre leur école est très inégale d'un gouvernorat à un autre ; elle dépasse 20% pour certains, à savoir Jendouba, Kef, Sidi Bouzid, Kasserine, Béja et Siliana qui se situent tous au centre-ouest et au nord-ouest. Quatre gouvernorats, situés au nord-est et au centre-est, sont dans une position intermédiaire avec une proportion égale à 15% : Bizerte, Zaghouan, Mahdia et Sfax. Le reste des gouvernorats, y compris tous ceux du sud, sont relativement avantagés. Les écarts sont en bonne partie causés par le relief et la dispersion de la population et ne sont pas compensés par des moyens de transport scolaire gratuits appropriés qui devraient aller de pair avec l'obligation de l'enseignement.

Figure 25. Distance par rapport à l'école (proportion d'écoles à moins de 3 km)

Source : statistiques démographiques INS

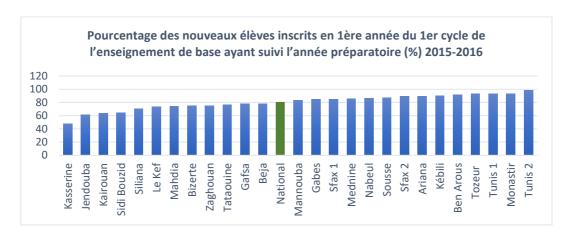
Élèves ayant suivi l'année préparatoire

L'éducation préscolaire est considérée comme une condition importante pour la réussite scolaire. Les enfants n'ayant pas suivi les cours de l'année préparatoire pourraient être désavantagés à la source. À l'échelle nationale, en moyenne, 80% des nouveaux élèves

inscrits en 1ère année primaire ont suivi des cours de l'année préparatoire. Depuis 2000, le

pays a réalisé sur ce plan des progrès très rapides partout. Cependant, les disparités régionales restent importantes, comme l'indique la figure suivante. Les gouvernorats ayant un taux inférieur à 80% sont dans ceux du centre-ouest et du nord-ouest, avec un écart assez important par rapport aux autres régions du pays. À Kasserine plus particulièrement, seuls 47,8% des élèves ont suivi des cours préscolaires. Sidi Bouzid, Kairouan et Jendouba sont, après Kasserine, les plus mal lotis et restent autour de 60% (figure 27).

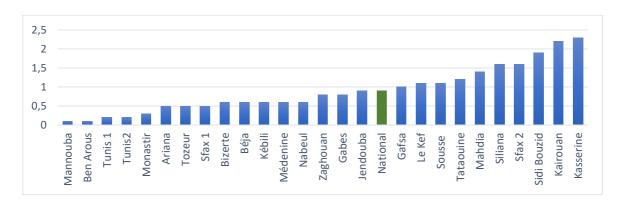
Figure 26. Année préparatoire 2015-2016 Source : ministère de l'Éducation



3.1.2. Abandon scolaire

L'abandon scolaire est un indicateur pertinent pour juger de l'efficacité de la formation et de l'école. Le taux relatif au niveau primaire est faible, il est de 0,9% mais sa distribution entre les différents gouvernorats est inégalitaire. Certaines zones comme Kasserine et Kairouan dépassent 2%, alors que les gouvernorats de Mannouba et Ben Arous enregistrent un taux de 0.1% (figure 28).

Figure 27. Taux d'abandon au primaire (%) Source : ministère de l'Éducation



Le problème de l'abandon scolaire se pose plus sérieusement à partir du collège. Le taux augmente alors nettement et demeure fortement inégalitaire selon les gouvernorats. Cependant, la distribution est moins nette. La plupart des gouvernorats du centre-ouest et du nord-ouest enregistrent un taux au-dessus de la moyenne nationale, avec plusieurs exceptions. À Kairouan, on trouve toujours le taux le plus élevé, alors qu'à Kasserine et Sidi Bouzid, l'abandon scolaire est fréquent mais moins qu'à Médenine, Mahdia et Sfax. Il s'avère aussi que Bizerte, Zaghouan et Gabes sont dans la catégorie défavorisée, alors que Béja et le Kef ont un taux faible (figure 29).

15 10 Gafsa Bizerte Gabes **Tunis2** Nabeul Siliana ataouine Mannouba lendouba Sfax 1 Zaghouan 3en Arous Monastir National Kasserine

Figure 28. Taux d'abandon au niveau du collège

Source : ministère de l'Éducation

3.1.3. Taux de réussité au baccalauréat

Le taux de réussite au baccalauréat est un bon indicateur du rendement et de l'inégalité des études. La figure 30 montre de fortes disparités entre les gouvernorats. Celui de Sfax enregistre le taux le plus élevé, soit 55%, alors que ceux de Kasserine et de Gafsa n'ont pas pu atteindre la moitié de ce taux. Toutes les régions du littoral enregistrent un taux supérieur à la moyenne nationale, sauf Zaghouan qui ressemble plus à Siliana et à Kairouan qu'aux autres gouvernorats du nord-est. Ceux de l'ouest ont un taux inférieur. Ces disparités deviennent plus flagrantes lorsqu'on s'intéresse à la proportion des élèves ayant brillamment réussi, avec une moyenne supérieure à 18/20 (voir la figure 31). À l'exception de Kairouan qui est cette fois relativement bien classé, l'écrasante majorité vient des gouvernorats du district de Tunis et du centre-est. Cela se traduit par l'orientation des élèves vers les études les plus prisées, avec un impact sur la mobilité intergénérationnelle en matière d'éducation et d'emploi, autrement dit sur l'inégalité des opportunités en ce qui concerne l'emploi et les revenus.

Figure 29. Taux de réussite au baccalauréat

Source: ministère de l'Éducation



3.2. Santé: accès aux services de santé

En 2014, les dépenses totales de santé s'élèvent à 5 715 millions et représentent 7,1% du PIB, un taux supérieur au seuil préconisé par l'OMS et légèrement supérieur à la moyenne des pays à revenus similaires. 57% de ces dépenses proviennent des dépenses publiques qui représentent 4% du PIB. Il reste que la contribution des ménages aux dépenses de santé est très excessive : en 2014, elle s'élève à plus de 38% des dépenses (officines et cliniques). Cela pourrait être un indicateur de la faiblesse du secteur public en matière d'accès et de qualité des services.

· Accès à un hôpital régional

La figure 31 montre de fortes disparités au niveau des prestations hospitalo-sanitaires. La distance moyenne d'accès à un hôpital régional dépasse 45 km dans les gouvernorats du centre-ouest. Les gouvernorats de Médenine, Béja et Gabes ont moins de difficultés d'accès, avec une distance moyenne de 20, 22 et 32 km, respectivement. Le gouvernorat de ben Arous bénéficie d'un accès géographique relativement facile avec une distance de 8 km.

Figure 30. Distance moyenne d'accès à un hôpital régionalSource : ministère de la Santé, Direction des études et de la planification



Densité des médecins généralistes

La répartition des médecins généralistes dans le secteur public montre que les gouvernorats du sud-ouest et les gouvernorats de Tataouine, Kébili, Siliana, Zaghouan, Le Kef et Kasserine sont les mieux dotés au niveau du secteur public (figure 32). Toutefois, le tableau change complètement lorsqu'on considère le secteur public et privé. Il existe une prédominance des médecins généralistes dans le secteur privé.

Nabeul
Ben Arous
Ariana
Monastir
Bizerte
Sfax
Médenine
Kairouan
Sidi Bouzid
Mahdia
Jendouba
Beja
Gabes
Sousse
Tunis
Funisie Entière
Kasserine
Gafsa
Le Kef
Zaghouan
Siliana
Kébili
Tataouine
Tozeur

Figure 31. Densité des médecins généralistes dans le secteur public (loi des cadres)

Source : ministère de la Santé, Direction des études et de la planification

Densité des médecins spécialistes

La figure 33 montre que la densité moyenne des médecins spécialistes dans le secteur public est de 31,7/100 000 habitants, mais elle va de 7,3/100 000 habitants à 84,1/100 000 habitants à Tunis. Seuls les gouvernorats de Monastir, Sfax, Sousse et Tunis se placent au-dessus du niveau national. La concentration est donc extrêmement élevée.

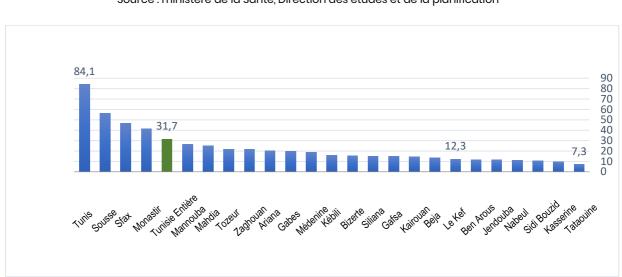


Figure 32. Densité des médecins spécialistes dans le secteur public (loi des cadres) Source : ministère de la Santé, Direction des études et de la planification

Il y a aussi d'importantes disparités concernant la santé, au niveau de la disponibilité et de la qualité des prestations de soins. Environ la moitié des centres de santé primaires n'offrent qu'une consultation par semaine et disposent de très peu de moyens. La plupart des hôpitaux locaux ne disposent pas d'installations techniques adéquates et les hôpitaux régionaux souffrent d'une pénurie importante de médecins spécialistes et de médicaments. Les établissements de santé publics ont du mal à offrir des services qualité.

En conséquence, le secteur privé soumis à la loi du marché a connu une croissance rapide, en particulier dans les grandes villes et la bande côtière et les utilisateurs sont de plus en plus contraints de recourir à ses services. Les résultats de l'enquête nationale de 2014 sur la perception des citoyens sur la sécurité, la liberté et la gouvernance locale en Tunisie révèlent que 54% de la population ayant recours aux services publics de santé ne sont pas satisfaits de la qualité des services, notamment dans le centre-ouest et le sud-ouest.

Comme nous l'avons déjà mentionné, la santé ne dépend pas seulement de l'accès aux services médicaux. À la base, la pauvreté, le chômage, l'analphabétisme et la difficulté d'accès à une eau de qualité et à l'assainissement ont un impact significatif sur l'état de santé de la population, notamment la santé des enfants, ce qui déterminera leur santé et les opportunités qui leur seront offertes tout au long de la vie. Concernant toutes ces variables, des insuffisances subsistent, surtout dans certaines régions et en milieu rural. Le taux d'analphabétisme est ramené en moyenne à 19% chez les individus âgés de 10 ans et plus, mais il s'élève encore à 30% dans la région du nord-ouest. Le taux moyen de pauvreté est de 15,2%, mais il est nettement plus élevé dans le centre ouest et en milieu rural. L'accès à l'eau potable, comme on va le voir, atteint environ 89% à l'échelle nationale, avec des disparités quantitatives et qualitatives importantes : à Sidi Bouzid, ce taux descend à 50,3%, à Kasserine à 62,5% et à Kairouan à 70,6%. En outre, l'enquête récente conduite par l'INS et l'UNICEF (INS 2019) sur la santé de la mère et de l'enfant révèle que 57% des ménages accèdent à une eau propre, les 43% restants n'accédant qu'à une eau de moindre qualité ou n'ayant aucun accès assuré à une quelconque source d'eau. C'est dire que l'accès à l'eau de la SONEDE n'est pas pour tous et ne sécurise pas la qualité de l'eau. De même, le taux de raccordement au réseau d'assainissement est encore faible : 58% en 2014, ce qui pose un problème d'hygiène national, encore une fois avec beaucoup de disparités régionales, comme nous allons le voir dans la partie suivante.

3.3. Indicateurs d'infrastructure et conditions de vie

Les avancées réalisées par la Tunisie en matière de logement et de biens durables mettent en évidence l'ampleur des initiatives et des efforts consentis pour améliorer le niveau de vie de ménages. Malgré ces efforts d'importants écarts entre le milieu rural et le milieu urbain et entre les régions persistent concernant les services de base : eau, électricité, assainissement.

3.3.1. Accès à l'eau potable (SONEDE)

L'accès à l'eau potable s'est nettement amélioré au cours des dernières décennies. En 1966, c'est un privilège pour une minorité (15% des ménages); en 1984, la moitié des ménages a l'eau de la SONEDE; cette proportion atteint 89,2% en 2014, plus de 2,4 millions de ménages disposant de l'eau courante de la SONEDE (tableau 16). Ces résultats ne doivent pas masquer le retard en milieu rural et de certaines régions, notamment le centre-ouest. Il existe également de grandes disparités du point de vue de la qualité de l'eau, de la régularité et de la continuité du débit.

Tableau 16. Proportion des ménages ayant l'eau courante

Source: INS

Proportion des ménages ayant l'eau courante								
Source d'eau	1966	1975	1984	1994	2004	2014		
Eau courante (SONEDE)	14,9	28,5	49,4	69,1	83,4	89,2		
Taux de privation	Taux de privation 85,1 71,5 50,6 30,9 16,6 10,8							

Les résultats du tableau 17 montrent que, dans plusieurs gouvernorats du milieu urbain, une part importante des ménages n'a pas encore accès à une source d'eau potable améliorée. La région de Sidi Bouzid enregistre le taux le plus faible : en milieu urbain, près de la moitié des ménages seulement s'alimentent encore à une source d'eau non améliorée. Ce taux atteint à peine 40% en milieu rural. Les gouvernorats du nord-ouest et du sud-ouest se placent aussi à un niveau inférieur au niveau national.

D'une manière générale, il est plus difficile d'accéder à l'eau potable en milieu rural. Deux tiers y parviennent à l'échelle nationale, alors que cette proportion est proche de 90% en milieu urbain. Concernant le milieu rural, la proportion des ménages ayant accès à l'eau courante varie de 98,4% à Kebili contre 37,9% dans le gouvernorat de Kasserine et 39,3% à Sidi-Bouzid. Cet écart très important entre les gouvernorats est très fortement lié au degré de dispersion de la population.

Tableau 17. Eau courante (de la SONEDE avec ou sans facture) selon le milieu et le gouvernorat

Source: INS

	Urbain	Rural
T		Karai
Tunis	99,9	-
Ariana	99,3	97,2
Ben Arous	99,3	96
Manouba	97,9	93,8
Nabeul	88,7	71,6
Zaghouan	81,3	66,2
Bizerte	86,8	68,1
Beja	78,2	62,1
Jendouba	70,6	54,3
Le kef	73,1	43,5
Siliana	72,8	53,9
Sousse	98,9	95,6
Monastir	99,7	-
Mahdia	95,9	94
Sfax	87,9	77,4
Kairouan	63,4	52,2
Kasserine	62,5	37,9
Sidi Bouzid	50,3	39,3
Gabes	95,7	88
Medenine	91,3	80,1
Tataouine	93,9	86,8
Gafsa	88,9	61,9
Tozeur	98,5	95,5
Kebili	98,6	98,4
National	88,1	66,6

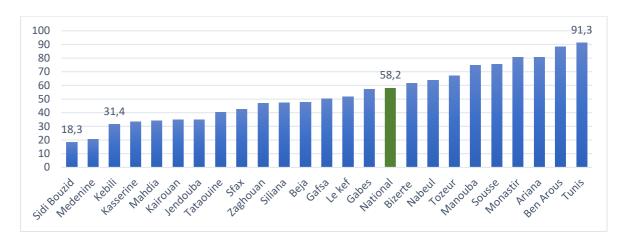
En Tunisie, l'objectif d'assurer un accès universel à une source d'eau potable et saine n'est pas encore atteint surtout lorsqu'il s'agit du milieu rural, une situation qui pose de sérieux problèmes vu l'impact direct de ce dernier sur la santé et l'hygiène des ménages.

3.3.2. Accès à un réseau d'assainissement (ONAS)

En ce qui concerne le taux de branchement des ménages au réseau d'assainissement (ONAS), les résultats de la figure 29 montrent d'importantes disparités entre les régions ; les gouvernorats du district de Tunis sont les plus favorisés avec un taux qui dépasse 91%. Les gouvernorats de Sidi Bouzid, Médenine et Kébili sont les plus défavorisés avec un taux de branchement très faible, soit 18,3%, 20,7% et 31,4%, respectivement. Ce taux pourrait avoir des répercussions significatives sur la détérioration de la situation sanitaire des ménages de ces régions.

Figure 33. Réseau d'assainissement (ONAS)

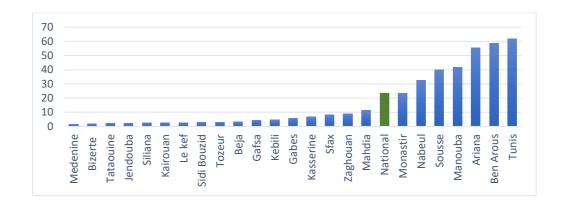
Source: INS



3.3.3. Accès à un réseau de gaz

D'après les résultats du recensement 2014, le taux de branchement des ménages en gaz naturel est faible, une moyenne nationale de 23,32%. Seules les régions du Grand Tunis, Sousse, Monastir et Nabeul affichent un taux supérieur à la moyenne nationale. En revanche, pour les gouvernorats du nord-est qui sont caractérisés par des conditions climatiques rudes en hiver (températures basses, neige), le taux de branchement des ménages est très faible : Béja 3,35%, Jendouba 2,33%, Le Kef 2,75% et Siliana 2,58% (figure 35).

Figure 34. Réseau de gaz Source : INS



3.3.4. Accès aux biens durables

La possession par les ménages de biens durables, comme une voiture, un réfrigérateur, une cuisinière et une machine à laver, constitue un bon indicateur de leur niveau de bien-être.

À l'échelle nationale, les résultats du tableau 18 montrent que le niveau d'équipement des ménages s'est nettement amélioré durant les deux dernières décennies ; la proportion de ménages propriétaires d'une machine à laver est passée de 16,9% en 1994 à 71,7% en 2014. Presque 94% des ménages possèdent en 2014 un réfrigérateur contre 55,4% en 1994.

Tableau 18. Accès aux biens durables

Source: INS, RGPH 1994-2014

Biens durables	1994	2004	2014
Voiture	15.7	21	27.2
Réfrigérateur	55.4	81.7	93.9
Cuisinière avec four	37.1	53	69.4
Machine à laver	16.9	34.5	71.7

Concernant la possession d'une voiture, le taux a évolué mais à un rythme très faible par rapport aux autres biens ; en 2014, 27,2% des ménages disposent d'au moins une voiture, alors que ce taux est de 21% en 2004 et de 15,7% en 1994.

Cependant, il existe encore des disparités entre l'est et l'ouest du pays et entre les zones côtières et les gouvernorats de l'intérieur (voir tableau 19).

Tableau 19. Accès aux biens durables par gouvernorat en 2014

Source: INS

	P	Ménages propriétaires	des équipem	ents
	Voiture	Machine à laver	Cuisinière	Réfrigérateur
TUNIS	34,7	83,3	81	95,4
ARIANA	42,2	83,4	79,4	95,3
BEN AROUS	36,6	84,5	80,2	95,7
MANOUBA	25,4	79,4	73,9	94,9
NABEUL	24,4	80,3	66,8	96,1
ZAGHOUAN	18,7	60,8	59,1	91,5
BIZERTE	19,4	69	60,6	94
BEJA	17	52,9	53,5	90,7
JENDOUBA	14,4	46,4	51,6	92
LE KEF	19,6	59,9	63,9	92
SILIANA	15,2	52,5	56,5	88,4
SOUSSE	28,9	78,9	79,7	95,7
MONASTIR	29,6	82,9	79,5	95,9
MAHDIA	24	64,4	67,7	94,5
SFAX	34,7	77,3	73,9	96,5
KAIROUAN	17,9	51,2	56,5	90,9
KASSERINE	175	58,1	45,9	83,9
SIDI BOUZID	21,9	52,1	50,2	87,5
GABES	26,4	65,1	74,6	94,7
MEDENINE	34,8	70,6	70,2	94,7
TATAOUINE	36	64,9	72	92,6
GAFSA	18,4	73,7	68,3	93,2
TOZEUR	16,3	80,2	78,7	95,2
KEBILI	24,1	70	78,6	94,2
Niveau national	27,2	71,7	69,4	93,9

3.4. Inégalités sociales et inégalités des chances

Les parties précédentes ont montré l'existence d'importantes disparités interrégionales, même si la composante « between » des indices synthétiques d'inégalité des revenus semble plutôt faible et si toutes les régions et tous les gouvernorats ont bénéficié à travers le temps, notamment depuis 1990, du développement et ont vu leurs indicateurs s'améliorer. Les inégalités entre les régions persistent surtout concernant certaines dimensions non monétaires. Il s'avère en particulier que les gouvernorats de Kasserine, Sidi-Bouzid et de Kairouan, puis de Jendouba et Siliana, sont fréquemment parmi les moins favorisées, alors que les gouvernorats du district de Tunis (sauf Mannouba), Nabeul, Sousse, Monastir et Sfax sont les plus avantagés. Ces différences se traduisent clairement en matière d'opportunités pour les enfants et les jeunes générations. Dans cette partie, nous essayons d'appréhender plus directement et de synthétiser les différences d'opportunités et de déterminer dans quelle mesure ces différences s'expliquent par l'impact de l'intervention

inégale de l'État, c'est-à-dire par un accès inégal aux services publics de base entre les régions.

Il est communément admis que la répartition de bien-être dans ses différentes dimensions (revenu, niveau d'éducation, santé, etc.) est déterminée à la fois par l'effort individuel, qui relève de la responsabilité individuelle, et par les circonstances, l'ensemble des facteurs dont l'individu ne peut être tenu responsable. Si les inégalités résultant de l'effort sont dans un sens (voir partie 4.1 ci-dessus) acceptables normativement, celles dues aux circonstances hors du contrôle individuel sont des inégalités d'opportunités et considérées injustes. Les fondements philosophiques des inégalités d'opportunités remontent principalement à Rawls (1971), repris par un grand nombre de travaux dont ceux d'Arneson (1989) et de Cohen, qui défendent l'idée rawlsienne que l'égalité des chances est la meilleure interprétation de l'idéal de l'égalité distributive.

Les opportunités sont les possibilités d'accès aux biens et services qu'une société considère comme essentiels pour une vie décente et l'émancipation individuelle. Par conséquent, un accès pour tous à ces opportunités est un droit et doit être un objectif de base. L'accès adéquat à l'enseignement primaire, à l'eau et à l'assainissement, à des soins de santé abordables et en temps opportun sont les exemples les plus communs. Les circonstances, quant à elles, sont les caractéristiques de l'environnement d'un individu (environnement social, génétique ou biologique), au sein duquel il est né. Elles sont considérées comme indépendantes de la volonté de l'individu, quoique certaines soient susceptibles d'être modifiées par l'intervention publique. Ces circonstances comprennent généralement le sexe, l'âge, les antécédents des parents, l'environnement social et culturel. L'égalité des chances prévaut lorsque les circonstances ne biaisent pas l'accès aux biens et services essentiels nécessaires pour mener une vie décente et ne défavorisent a priori aucune catégorie.

Pour étudier les inégalités des chances, on part d'une méthode simple basée sur le calcul de ratios. Elle permet, en utilisant des données individuelles, d'estimer la probabilité d'accès à une opportunité donnée en fonction de facteurs reflétant les circonstances. Cette méthode permet de calculer ce qu'on appelle l'indice d'opportunité humaine (voir Barros et al. 2009) et des indices spécifiques en fonction des circonstances de la société ou de la région.

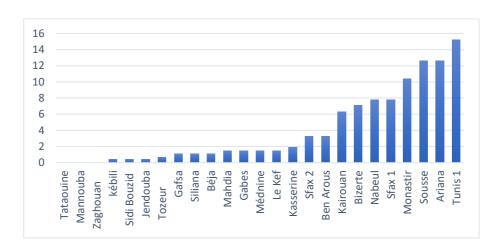
• Les ratios d'opportunités

On se limite ici à l'accès à l'enseignement supérieur, notamment aux études les plus demandées offrant de meilleures chances d'emploi et de revenus à celui qui y accède, sachant que l'enseignement supérieur n'est pas le seul cas important. Il en existe d'autres, dont l'accès à un établissement préscolaire qui n'est pas moins important.

En Tunisie, l'orientation vers les études supérieures dépend de la performance scolaire des nouveaux admis au baccalauréat. Or, la distribution des élèves les plus brillants par gouvernorat est très inégalitaire. Elle est telle que les chances d'accès aux meilleures études dépendent du gouvernorat d'origine du nouveau bachelier.

La figure 36 donne la distribution des meilleurs élèves par gouvernorat. Ils sont concentrés dans les gouvernorats de Tunis, Ariana, Sousse, Monastir, Nabeul et Sfax.

Figure 35. Admis au baccalauréat avec 18 de moyenne ou plus (%) Source : ministère de l'Éducation 2015



Le tableau 20 affiche la répartition par région des bacheliers orientés vers les études de pharmacie, médecine et vers les écoles préparatoires aux études d'ingénieurs qui sont parmi les études qui exigent des scores élevés et sont les plus prisées par les étudiants. Les résultats d'admission montrent que les élèves du gouvernorat de Sfax, Tunis, Ariana, Sousse et Monastir accèdent facilement à ces études. Pour les études de pharmacie et de médecine, les élèves de ces gouvernorats représentent plus de 65% et pour les écoles préparatoires, plus de 50%, alors que ces gouvernorats totalisent autour de 40% de la population. Les élèves issus de régions de l'intérieur du pays réussissent moins bien et ont des difficultés à intégrer ces études. Les données sont plus significatives quand elles sont rapportées à la taille de la population des gouvernorats. Le tableau donne en effet les chiffres pour 100 000 habitants. Les mesures de discrimination positive en leur faveur ont amélioré leur chance d'accès⁷. Cependant, même avec la discrimination positive, les mêmes gouvernorats restent en haut du tableau, mais le bas du tableau change : on trouve que Béja, Tataouine et Zaghouan prennent les places de Bizerte, Mannouba et Kasserine. Kasserine, Kairouan et Sidi Bouzid prennent des places en milieu de tableau et ne sont plus si mal classés.

En partant du nombre total des admis au baccalauréat au niveau national et par gouvernorat, on obtient une estimation de la probabilité pour tout nouveau bachelier d'accéder à l'une de ces sections. Si yj est le nombre total de nouveaux bacheliers dans chaque gouvernorat et yij le nombre de ceux qui sont admis à l'une des trois branches, la probabilité d'accès (ou le ratio d'opportunité) pour le gouvernorat j est donné par le ratio yij/yj qui peut être exprimé en pourcentage.

⁷ Depuis juin 2018, le ministère de l'Enseignement supérieur accorde de 1 à 2% de la capacité d'accueil des études médicales et d'ingénieur aux bacheliers des régions défavorisées ne répondant pas parfaitement aux exigences d'admission (voir guide d'orientation universitaire 2018 du ministère).

La figure 37 donne ces probabilités et montre que les élèves issus des gouvernorats de Nabeul, Ariana et Sfax sont beaucoup plus avantagés ; en 2010, ils ont jusqu'à sept fois plus de chances que les élèves du gouvernorat de Tataouine d'accéder aux meilleures études.

Tableau 20. Répartition du nombre d'élèves orientés vers les étudesde pharmacie, médecine et préparatoires pour 100 000 habitants par gouvernorat

Source : ministère de l'Enseignement supérieur (2016)

	Pharmacie	Médecine	Écoles préparatoires
Ariana	3,5	20,1	38,5
Sfax	3,6	16,3	54,8
Tunis	2,3	15,6	40,0
Monastir	2,3	13,0	53,4
Sousse	2,6	10,3	48,2
Nabeul	1,7	9,1	42,7
Bizerte	0,3	9,0	36,0
Médenine	1,4	8,2	31,0
Gafsa	1,5	8,2	40,7
Jendouba	1,9	8,2	52,8
Kairouan	1,2	8,2	45,3
Gabes	2,1	6,3	38,0
Le Kef	2,0	5,3	32,4
Ben Arous	1,1	4,8	35,2
Mahdia	1,5	4,7	30,2
Sidi Bouzid	1,2	4,2	24,6
Manouba	0,3	3,9	30,7
Kasserine	0,0	3,7	19,8
Beja	1,3	3,6	25,9
Tataouine	2,0	3,3	34,6
Tozeur	0,9	2,7	34,6
Siliana	0,9	2,2	32,6
Kebili	0,2	1,4	6,6
Zaghouan	1,7	1,1	16,2

Le même calcul est repris pour la promotion de 2016 à laquelle on a appliqué la discrimination positive (figure 38). On voit que Nabeul, Ariana et Sfax sont toujours favorisés et que la redistribution a eu lieu entre le reste des gouvernorats. Les chances des élèves de Gabes, Tataouine, Kasserine, Sidi-Bouzid et Kairouan ont en effet augmenté et les écarts ont été réduits.

Figure 36. Probabilité d'être orienté vers les meilleurs établissements 2010

Source : Zaiem. M.H (2014)

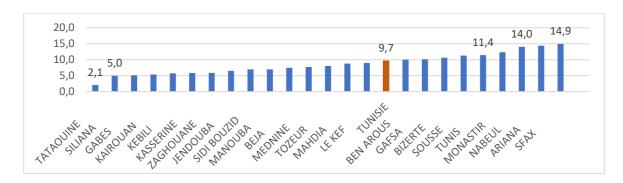
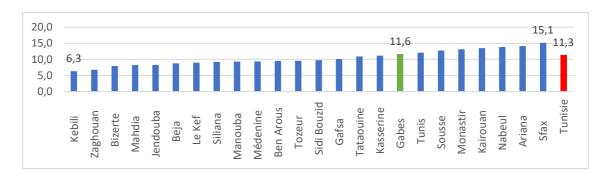


Figure 37. Probabilité d'être orienté vers les meilleurs établissements 2016

Source: ministère de l'Enseignement supérieur



• L'indice d'opportunité humaine

L'indice d'opportunité humaine (HOI= Human Opportunity Index ; Paes de Barros et al. 2008) est un outil d'analyse couramment utilisé pour mesurer l'égalité des chances. Le HOI mesure le degré de proximité d'une société par rapport à la couverture universelle d'une opportunité donnée et indique dans quelle mesure la couverture de cette possibilité est répartie équitablement, et ce en prenant en compte les circonstances de l'inégalité d'accès entre les citoyens. Lorsque les taux de couverture entre plusieurs groupes de circonstances sont égaux, la pénalité est nulle et le HOI est égal à un taux de couverture universel de l'opportunité. Quand, au contraire, les taux de couverture diffèrent entre les groupes de circonstances, la pénalité augmente et le HOI diminue. Une plus grande inégalité des taux de couverture entraîne une baisse du HOI.

Selon Molinas *et al.* (2010), Paes de Barros *et al.* (2008) et Narayan et Hoyos (2012), la construction du HOI nécessite l'estimation des probabilités conditionnelles d'accès aux opportunités pour chaque individu en fonction des circonstances qui le caractérisent.

L'estimation des probabilités peut se faire à l'aide de l'estimation des coefficients {βk} d'un modèle logistique. La valeur estimée de ces coefficients nous renseigne sur l'importance de l'effet de chacun des facteurs de circonstances. À partir de cette estimation, on peut obtenir

pour chaque individu, ou groupe d'individus, dans l'échantillon sa probabilité prédite d'accès

$$\hat{p}_{i,n} = \frac{Exp(x_i \beta_n)}{1 + Exp(x_i \hat{\beta}_n)}.$$

à une opportunité donnée comme suit :

Où n désigne la taille de l'échantillon.

On peut calculer la probabilité moyenne pour un groupe donné, appelée taux de couverture globale et notée C, puis l'indice-D de dissemblance (D-index) ou de dispersion autour de la moyenne, la pénalité P, et le HOI, en utilisant les probabilités estimées et le poids wi des divers groupes d'individus dans l'échantillon, Σ wi = 1.

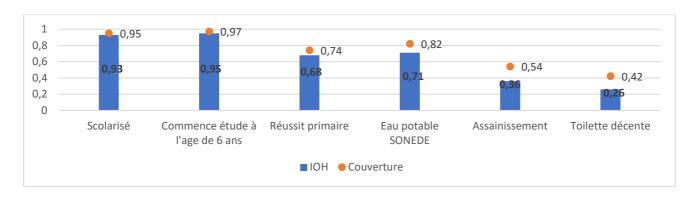
$$C = \sum_{i=1}^{n} w_i \hat{p}_{i,n} \quad D = \frac{1}{2C} \sum_{i=1}^{n} w_i |\hat{p}_{i,n} - C|$$

$$P = C * D$$
; and $HOI = C - P$.

On peut aussi calculer la probabilité (chance) moyenne par gouvernorat et examiner la distribution obtenue en la rapportant à la probabilité moyenne.

El Lahga & Cuesta (2017) ont calculé les indices de couverture et d'opportunité humaine en matière d'accès à l'éducation, l'eau et l'assainissement en Tunisie en 2010. La figure 35 présente leurs résultats.

Figure 38. IOH et indices de couverture Tunisie 2010 pour l'accès des enfants à l'école, à l'eau potable, à l'assainissement et à des toilettes décentes Source : El lahga & Cuesta (2017)



Cette figure montre que les inégalités d'opportunité demeurent importantes parmi les enfants. Hormis les opportunités de scolarisation et d'accès à l'école à l'âge de 6 ans, les circonstances des enfants affectent significativement leurs chances d'accès aux services de base, tels que la réussite du cycle primaire, l'accès à l'eau et à l'assainissement.

Dans le cadre de notre travail, nous avons eu la possibilité d'utiliser les données individuelles de l'enquête emploi de l'INS 2019 pour estimer un modèle logistique et calculer la probabilité d'avoir une haute occupation (être médecin, pharmacien, ingénieur ou directeur dans une entreprise publique ou privée). Les circonstances prises en considération sont l'âge, le genre, l'emploi du père, le niveau d'éducation des parents et le gouvernorat de résidence.

Les résultats (voir figures 40 et 41) confirment les inégalités des chances entre les régions. Les circonstances individuelles continuent à jouer un rôle important. Par exemple, le taux d'accès à ces occupations atteint 12% dans le gouvernorat de Tunis, contre 1,6% dans le gouvernorat de Sidi Bouzid.

Figure 39. Probabilité d'accéder à une haute occupation par gouvernorat Source : calcul des auteurs, données de l'enquête population et emploi 2019

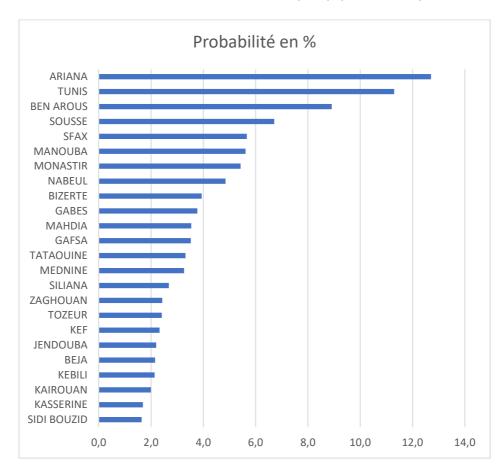
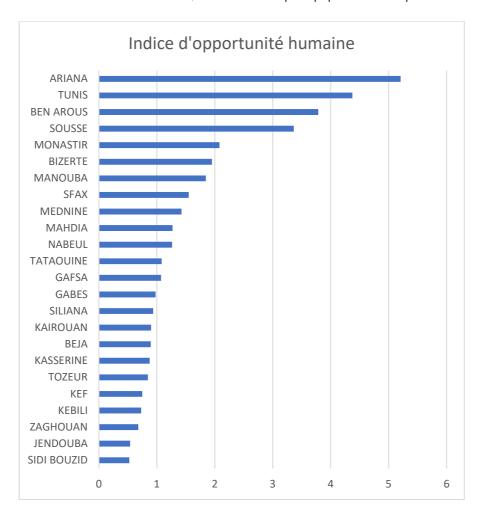


Figure 40. Indice d'opportunité humaine par gouvernorat

Source : calcul des auteurs, données de l'enquête population et emploi 2019



4. L'impact des inégalités

4.1. Inégalités et pauvreté

Le tableau suivant récapitule les données relatives à la pauvreté. Bien qu'elle ait été réduite au cours des dernières décennies, on constate non seulement qu'elle demeure importante, à plus de 15%, mais aussi que les écarts sont très forts : six fois plus de pauvreté dans le nord et le centre-ouest qu'à Tunis. Le chemin qui reste à parcourir est très long.

Lorsque nous considérons la pauvreté (ou encore la pauvreté extrême), les mêmes tendances sont confirmées avec un taux de pauvreté beaucoup plus important dans l'ouest du pays. En 2010, le taux de pauvreté extrême à l'échelle nationale⁸ est estimé à 6%, mais il

Le taux de pauvreté est estimé sur la base des seuils définis par l'INS. Trois seuils de pauvreté sont estimés par l'INS pour les grandes villes, le milieu urbain et le milieu rural; ils s'élèvent, respectivement à 1 878 dinars, 1 703 dinars et 1 501 dinars pour l'année 2015. Pour la pauvreté extrême, ces seuils sont estimés à 1 085 dinars, 1 050 dinars et 952 dinars.

atteint 17,5% dans le centre-ouest, soit 16 fois le taux enregistré au Grand-Tunis. La contribution relative de la région du centre-ouest à la pauvreté extrême totale s'élève à 38,6% pour une population qui ne représente que 13,3% des habitants du pays. Malgré l'amélioration enregistrée entre 2010 et 2015, les disparités régionales persistent en matière de prévalence de la pauvreté.

Tableau 21. Décomposition de la pauvreté et du déficit de la pauvreté en 2010

Source : données de l'INS et calcul des auteurs

		Pauvre	eté extrême	Р	auvreté
	Part dans la population (%)	Taux en (%)	Contribution relative (%)	Taux (%)	Contribution relative (%)
Grand Tunis	23,2	1,2	4,4	10,5	11,9
Nord-est	13,9	3,3	7,7	15,2	10,4
Nord-ouest	11,5	12,5	23,8	36,1	20,4
Centre-est	23,3	2,3	8,9	11,3	12,9
Centre West	13,3	17,5	38,6	42,9	27,9
Sud-est	9,1	6,2	9,4	21,0	9,4
Sud-ouest	5,6	7,7	7,2	25,9	7,1
Population	100	6,01	100	20,40	100
		Pauvreté	é extrême 2010	Pau	ıvreté 2010
	Part dans la population (%)	Déficit (%)	Contribution relative (%)	Déficit (%)	Contribution relative (%)
Grand Tunis	23,2	0,2	2,6	2,2	8,9
Nord-est	13,9	0,6	5,4	3,5	8,6
Nord-ouest	11,5	2,9	23,1	10,7	21,7
Centre-est	23,3	0,5	8,7	2,7	11,0
Centre West	13,3	4,8	44,9	14,3	33,5
Sud-est	9,1	1,4	8,9	5,7	9,2
Sud-ouest	5,6	1,6	6,4	7,3	7,2
Population	100	1,4324	100	5,6783	100

Tableau 22. Décomposition de la pauvreté et du déficit de la pauvreté en 2015

Source : données de l'INS et calcul des auteurs

	,				
		Pauvreté e	xtrême 2015	Pauv	reté 2015
	Part dans la population (%)	Taux (%)	Contribution relative (%)	Taux (%)	Contribution relative (%)
Grand Tunis	24,5374	0,261	2,2303	5,325	8,6281
Nord-est	13,4475	1,5891	7,4423	11,5721	10,2758
Nord-ouest	10,2014	6,4328	22,8549	28,4089	19,1372
Centre-est	24,078	1,8724	15,7014	11,4729	18,2413
Centre-ouest	12,5443	8,415	36,7636	30,7685	25,4867
Sud-est	9,4372	2,9512	9,6998	18,5459	11,5571
Sud-ouest	5,7542	2,6485	5,3077	17,5643	6,6739
Population	100	2,8713	100	15,1439	100
		Pauvreté e	extrême 2015	Pauv	reté 2015
	Part dans la population (%)	Déficit (%)	Contribution relative (%)	Déficit (%)	Contribution relative (%)
Grand Tunis	24,5	0,0	1,4	0,9	6,4
Nord-est	13,4	0,2	6,3	2,2	8,6
Nord-ouest	10,2	1,2	23,9	6,8	20,2
Centre-est	24,1	0,4	16,3	2,6	18,6
Centre-ouest	12,5	1,6	38,6	8,0	29,2
Sud-est	9,4	0,6	10,1	4,0	11,1
Sud-ouest	5,8	0,3	3,4	3,5	5,8
Population	100,0	0,5	100,0	3,4	100,0

4.2. L'impact sur l'environnement

Malgré les efforts fournis par la Tunisie en vue de préserver ses ressources naturelles et de protéger son environnement, les défis et les risques demeurent immenses (air, eau, changement climatique, sol, etc.). La répartition inégale des activités économiques à travers le pays et leur concentration dans la zone côtière se sont traduits par un impact inégal sur l'environnement selon les régions. Les principaux pôles urbains, industriels et touristiques ainsi que les industries lourdes se situent dans les zones côtières. Les conséquences en matière de pollution sont proportionnelles à l'importance de ces implantations (Halle et al. 2012) et on les voit plus nettement à Gabès, Sfax, Menzel-Bourguiba, Bizerte, La Goulette-Radès, Sousse et Monastir.

L'urbanisation rapide et souvent anarchique de ces régions est un facteur aggravant de la destruction et de la fragilisation croissante du littoral.

Dans le bassin minier de la région de Gafsa, ce sont les activités minières liées à l'exploitation du phosphate qui sont à l'origine de la pollution croissante et persistante. Ces activités sont gourmandes en eau et très polluantes. Elles commencent par la séparation du phosphate effectuée par un concassage à sec dégageant une énorme quantité de poussière qui menace tout ce qui vit. L'eau nécessaire à ces activités, notamment aux laveries, provient en bonne partie de la nappe fossile non renouvelable du Continental intercalaire à environ 1 000 m de profondeur. Cette source qui sert aussi aux besoins des oasis de la région est surexploitée. En conséquence, la nappe baisse et le débit des sources s'affaiblit. Le risque pour l'agriculture et le reste des activités de la région est évident.

La pression sur les ressources en eau est un problème national de premier ordre. De plus, la tendance à la surexploitation des nappes phréatiques (Cap-Bon, Sidi Bouzid, etc.) et un usage intensif des ressources non renouvelables constituent une véritable menace pour la durabilité du développement et donc pour les générations futures.

Le traitement des eaux usées et encore plus la collecte des déchets solides constituent un autre grand défi partout, mais plus encore dans les zones urbaines. Malgré les efforts fournis, le réseau d'assainissement de certaines grandes villes et les stations d'épuration des eaux usées demeurent insuffisants (dans toute la région de Tunis, Mahdia, Sfax, Gabès).

4.3. Inégalités liées au genre

Depuis son indépendance, la Tunisie a déployé des efforts considérables pour améliorer la situation de la femme, notamment en matière d'accès à l'éducation et à la santé et pour garantir l'égalité entre les hommes et les femmes tant sur le plan légal, dans la constitution, le code de la famille, le code du travail, le code de pénal, que sur la plan international, dans les conventions et les pactes internationaux qu'elle a régulièrement ratifiés (le Pacte international sur les droits civils et politiques (PIDCP), le Pacte international sur les droits économiques, sociaux et culturels (PIDESC) et la convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW)).

Tableau 23. Indice « Global Gender Gap » : score de la Tunisie

Source: World Economic Forum

		Rang	Moyenne
Autonomisation économique	0,439	135	0,586
Participation au marché de travail	0,354	137	0,669
Égalité salariale pour un travail similaire	0,637	78	0,645
Estimation du revenu du travail (PPA, US\$)	0,27	133	0,51
Législateurs, hauts fonctionnaires et gestionnaires	0,173	127	0,329
Travailleurs professionnels et techniques	0,708	104	0,753
Niveau d'instruction	0,966	108	0,949
Taux d'alphabétisation	0,839	112	0,882
Taux de scolarisation dans l'enseignement primaire	0,991	97	0,978
Inscription dans l'enseignement secondaire	1	1	0,967
Inscription dans l'enseignement supérieur	1	1	0,939

Santé et survie	0,971	105	0,955
Rapport des sexes à la naissance	0,944	1	0,921
Espérance de vie en bonne santé	1,031	113	1,034
Autonomisation politique	0,216	55	0,223
Les femmes au parlement	0,456	38	0,284
Femmes occupant un poste ministériel	0,3	49	0,208
Années avec une femme à la tête de l'État (50 dernières années)	0	71	0,189

Malgré tout cela, les femmes tunisiennes ne jouissent pas encore de fait de tous les droits qui leur sont reconnus et de nombreux dispositifs juridiques restent discriminatoires à leur encontre. En effet, selon les résultats de l'étude « Inégalités et discrimination à l'encontre des femmes et des filles dans la législation tunisienne » réalisée par le Centre de Recherche, d'Études, de Documentation et d'Information sur la Femme (CREDIF 2016), avec l'appui du Haut-Commissariat aux Droits de l'Homme (HCDH) et d'ONU Femmes, les femmes restent discriminées au niveau des droits civils et familiaux, des codes de la nationalité et du statut personnel et du code pénal (l'accès à la nationalité, l'héritage, l'impunité des violences faites aux femmes).

Au niveau économique et politique les écarts entre les hommes et les femmes demeurent plus importants. En effet, selon le rapport *The Global Gender Gap* de 2018 publié par le Forum économique mondial, la Tunisie accuse d'importants retards en étant classée 119ème sur 149 pays, avec un score de 0,648 contre 0,629 en 2006. La valeur de cet indice varie entre [0-1]. Plus le score est faible, plus les disparités sont importantes. Ce score est calculé sur la base de quatre dimensions : la santé, l'éducation, l'autonomisation économique et l'autonomisation politique.

Les résultats ventilés selon les différents indicateurs montrent qu'en matière d'éducation et de santé, la Tunisie affiche de bons résultats, soit 0,966 et 0,971, respectivement, mais concernant l'autonomisation économique et l'autonomisation politique, les résultats révèlent un écart important entre les hommes et les femmes, avec un score faible, soit 0,439 pour l'autonomisation économique classant la Tunisie au 135ème rang et 0,216 pour l'autonomisation politique. Bien des progrès restent donc à faire sur le chemin de la participation des femmes dans la vie économique et politique. Nous avons déjà souligné la faiblesse du taux d'activité des femmes et leur plus forte exposition au chômage et les diverses formes d'obstacles et de discriminations qu'elles subissent en matière d'emploi et de mobilité. Les résultats de l'enquête « Budget du temps des femmes et des hommes en Tunisie », réalisée en 2005-2006, montrent que leur autonomie est limitée, notamment parce qu'elles consacrent en moyenne 8 fois plus de temps aux travaux domestiques non rémunérés que les hommes. Elles demeurent une minorité de moins de 10% parmi les chefs d'entreprises, en bonne partie parce qu'elles sont quasi exclues de la propriété des terres agricoles et ne disposent pas d'autres garanties réelles pour accéder au financement bancaire. Elles ne possèdent qu'autour de 5% du total des superficies agricoles.

L'autonomisation de la femme devrait être un objectif prioritaire, car cela pourrait contribuer à l'amélioration du bien-être de la famille, en particulier des enfants. De nombreux travaux

empiriques (Lesie, 1988; Hoddinott et Haddad, 1995; Lundberg *et al.*, 1997; Duflo, 2003), montrent que le revenu détenu par les femmes a un impact positif sur l'éducation, l'état nutritionnel et l'état de santé des enfants, notamment des filles.

4.4. Enfance, inégalités et travail des enfants

Tout au long de notre étude, nous avons cherché à traquer les indices et les signaux susceptibles de nous renseigner sur l'inégalité des chances offertes aux enfants, car c'est la forme d'inégalité la plus injuste puisqu'elle détermine l'avenir de l'enfant et est la plus difficile à éradiquer. Certes, de plus en plus d'opportunités sont disponibles pour les enfants en Tunisie à l'école et au sein de leur famille, mais pas pour tous les enfants ; les opportunités sont inégalement distribuées. Les enfants issus d'un milieu plus aisé et plus éduqué ont plus de chances d'accéder aux diverses opportunités. Les enfants issus de milieux plus modestes et pauvres doivent assez souvent travailler pour contribuer au revenu de la famille. Le travail des enfants compte parmi les plus durs obstacles pour ces enfants. Évidemment, tout dépend du type et de la durée du travail ; quelques heures par semaine de travail pour aider ses parents peuvent même représenter une expérience bénéfique. Le problème est que beaucoup d'enfants sont obligés de consacrer une bonne partie de la semaine au travail dans des conditions risquées, voire dangereuses, au détriment de leur études et de leur épanouissement. Le travail des enfants est un bon indicateur du niveau d'inégalité d'un pays. Pour qu'une famille accepte de risquer l'avenir de ses enfants, il faut qu'elle soit dans une grande nécessité. L'Enquête Nationale sur le Travail des Enfants (ENTE) en Tunisie (INS2017) est la principale source de données sur le travail des enfants⁹. L'enquête TLMPS 14 (Tunisia Labor Market Panel Survey 2014) conduite en 2014 a aussi consacré un module au travail des enfants¹⁰. Il s'avère que 9,5% des enfants âgés entre 5 et17 ans sont économiquement occupés mais à différents degrés. Les garçons sont plus touchés que les filles : 11,1% contre 7,7% pour les filles. Cet écart croît avec l'âge et atteint 7,5 points pour les enfants âgés entre 16 et 17 ans. Il y a une forte disparité de la proportion d'enfants économiquement occupés. Les enfants du milieu rural sont plus touchés, pour le groupe d'âge 5-12 : 2% en milieu urbain contre 11,9% en milieu rural, soit un écart de 10 points. Les enfants du nord-ouest et du centreouest sont les plus concernés : leur taux est beaucoup plus élevé, entre 29,8% et 15,7%.

L'enquête confirme que les enfants occupés économiquement sont plus souvent déscolarisés et qu'ils sont rarement dans des métiers qualifiés et qualifiants. Les deux tiers exercent des tâches élémentaires pour la plupart dans l'agriculture, l'élevage, la forêt et la pêche. Dans le district de Tunis, environ un enfant sur deux enfants employés travaille dans le commerce (48,3 %).

Le résultat le plus inquiétant réside dans le fait que les deux tiers des enfants employés exercent un travail dangereux (par rapport à leur âge).

L'enquête plus récente sur la situation des mères et des enfants (INS 2019) renseigne sur les handicaps que les enfants vont devoir surmonter dans l'avenir à cause de défaillances

⁹ ENTE est basée sur un plus grand échantillon comprenant 12 710 ménages et 9 400 enfants âgés entre 5 et 17 ans et permet d'avoir une bonne représentativité au niveau des grandes régions.

¹⁰ Ces deux enquêtes ont été réalisées par l'INS en collaboration avec le ministère des Affaires sociales et l'appui du Bureau International du Travail (BIT) pour la première et avec l'ERF pour la seconde.

concernant leur éducation. Plus des deux tiers des enfants de 7 à 14 ans manifestent un déficit important au niveau de leurs compétences en mathématiques et plus du tiers au niveau de la lecture. Selon la même enquête, la majorité des enfants, plus de 80%, subissent la violence de la part de leurs parents et de leurs éducateurs ; 22,6% ont subi des formes de violence grave. La santé de la moitié des enfants est menacée tout simplement à cause de la qualité de l'eau qu'ils consomment et une proportion plus grande à cause du manque d'hygiène dans les toilettes. Évidemment, les enfants les moins chanceux appartiennent à des familles pauvres et à des quartiers défavorisés en milieu urbain ou en milieu rural. Ces simples indices, parmi d'autres, montrent qu'une grande partie des enfants issus de milieux ou régions pauvres partent avec des handicaps et vont plus probablement avoir plus de difficultés à accéder à des occupations satisfaisantes et décentes.

Pour réduire les inégalités, il est donc essentiel de consacrer plus de moyens aux enfants et de faire preuve de plus de détermination pour aider les enfants nés dans un environnement défavorisé, surtout au niveau de l'éducation.

4.5. Inégalités et cohésion sociale

Alors que notre étude permet de conclure qu'entre 1985 et 2015, et notamment entre 1985 et 2010, la situation générale du pays s'est améliorée et les inégalités ont plutôt baissé, on assiste au mécontentement d'une large partie de la population, comme si le contraire était vrai. Le niveau de revenu moyen a augmenté de l'ordre de 3 à 3,5% par tête en termes réels et toutes les régions ont profité du développement dans ses diverses dimensions, monétaires et non monétaires. Partout, la dépense moyenne a augmenté et l'accès à l'éducation, aux services de santé, à l'eau et aux autres services de base a connu une nette amélioration. C'est pourtant en Tunisie que le premier soulèvement a eu lieu et on continue à protester dans le pays contre les inégalités. Pourquoi en Tunisie en 2010 et pas avant, alors qu'avant la situation n'était pas meilleure ? Nous estimons que le soulèvement de 2010–2011 n'est pas un paradoxe et que l'augmentation des inégalités n'est pas une condition nécessaire pour qu'une révolution se déclenche.

D'abord, la réduction des inégalités n'a pas suffi pour faire suffisamment baisser leur ampleur et entraîner une réelle convergence. Les régions les plus en retard sont toujours les mêmes. Les jeunes issus de ces régions et des milieux défavorisés sont les plus sensibles aux inégalités et ils considèrent que les disparités sont importantes et persistantes. Ils ne se comparent pas à leurs aînés, mais aux jeunes mieux lotis qu'eux.

En outre, dans certains domaines, la Tunisie a enregistré une nette détérioration ressentie partout et plus encore dans les régions défavorisées. Il s'agit en particulier de l'emploi des jeunes. En 2010, près d'un demi-million de jeunes femmes et hommes éduqués et ouverts sur le reste du monde sont au chômage et confrontés à la rareté des opportunités et au manque de perspectives. Ils sont en colère, révoltés et se sentent exclus. Trois gouvernorats du centre-ouest semblent condamnés à occuper les dernières places: Kasserine, Sidi-Bouzid et, dans une moindre mesure, Kairouan où vivent un nombre important de jeunes chômeurs.

La littérature portant sur la relation entre le développement économique et la genèse de la démocratie offre un autre éclairage, permettant une lecture plus cohérente de la transition en cours en Tunisie. Cette littérature s'accorde sur l'existence d'une forte corrélation à long terme entre développement et démocratisation, mais continue à discuter le sens de la causalité. Lipset (1959) défend l'idée que le développement engendre la démocratie, alors qu'Acemoglu et Robinson (2012) semblent dire le contraire, à savoir que la démocratie favorise le développement. Ils montrent sur la base de cas historiques que le développement est plus rapide dans les pays où les institutions politiques sont inclusives, donc plus démocratiques, ce qui signifie que la démocratie mène au développement.

Notre point de vue est que ces deux thèses ne sont pas contradictoires¹. En effet, la relation entre la démocratisation et le développement est dynamique. Dans une première phase, c'est le développement économique et l'amélioration du niveau de vie qui poussent la population à réaliser, par un acte révolutionnaire, la transition vers des institutions politiques plus inclusives, donc démocratiques. Après cette phase, les institutions politiques plus inclusives pourront être prépondérantes et favoriser plus d'inclusion économique et le développement.

Dans le contexte tunisien, comme nous l'avons montré, le pays a réalisé des progrès assez importants en matière de développement économique, de plus en plus incompatibles avec la répression et la monopolisation du pouvoir. En outre, les avancées dans le domaine de l'éducation ont favorisé la prise de conscience du caractère autocratique des institutions politiques, ainsi que des inégalités et déséquilibres sociaux. Le chômage des jeunes ne peut qu'aiguiser cet éveil et accélérer la dynamique qui a conduit à la révolte. Celle-ci n'aurait pas eu lieu si les jeunes n'avaient pas fréquenté les lycées et les universités et si le niveau de vie de leurs parents ne s'était pas amélioré. Si les gouvernorats du centre-ouest n'avaient pas du tout profité du développement, la population n'aurait pas eu les moyens de se révolter et serait probablement restée plus docile et résignée devant les injustices. Aussi, conformément à la théorie Lipsetienne, on peut dire que c'est le progrès en matière de développement qui a provoqué le soulèvement et la revendication d'une plus grande inclusion économique et politique. Le changement profond dans la structure de la population, notamment du point de vue de l'éducation et de l'emploi, a eu un grand effet déstabilisateur. Les inégalités, pour leur part, ont contribué au mécontentement et accéléré le processus de transition, mais pour cela il n'est pas nécessaire qu'elles se soient aggravées.

L'espoir de ceux en faveur de cette transition est de mettre en place des institutions politiques plus inclusives, avant de passer à une phase plus avancée de développement, comme le pensent Acemoglu et Robinson.

¹¹ Nous reprenons l'argumentation développée par Boughzala & Ben Romdhane (2017).

Conclusions

Notre étude confirme ce que bien d'autres ont montré, à savoir que le niveau des inégalités est plutôt modéré en Tunisie relativement à d'autres pays comparables et qu'il a même légèrement baissé. En même temps, le niveau de revenu moyen (mesuré par le niveau des dépenses moyennes) a augmenté au cours des trois dernières décennies, en moyenne, de l'ordre de 3 à 3,5% par tête en termes réels, et toutes les régions en ont profité. Cependant, cela n'empêche pas que les inégalités sociales et interrégionales soient toujours ressenties comme une grande injustice. En effet, elles sont tout de même importantes et persistantes. L'ampleur des écarts entre les régions a peu changé en termes relatifs et les régions les plus en retard sont toujours les mêmes. Plus particulièrement, trois gouvernorats du centre-ouest semblent condamnés à occuper les dernières places dans tous les domaines : Kasserine, Sidi-Bouzid et, dans une moindre mesure, Kairouan.

La situation est similaire concernant les inégalités non monétaires. Partout, l'accès aux services de base (éducation, services de santé, eau, électricité) a connu une nette expansion depuis 1985, mais avec d'importantes disparités d'une région à une autre et d'une communauté à une autre au sein de la même région. Les disparités sont plus fortement ressenties dans le domaine de l'éducation, de la santé et de l'emploi, surtout au niveau de la qualité des services. Par exemple, la majorité des Tunisiens accèdent à l'eau pour leur usage domestique, mais pas dans les mêmes conditions et pas toujours à une eau d'assez bonne qualité. Une réelle démocratisation de l'éducation a eu lieu, mais la qualité n'est pas la même pour tous.

0.9 0,71 0,73 0,75 0,76 0,8 0,67 0,7 0,60 0,51 0,46 0,54 0,6 0,38 0,39 0,40 0,42 0,44 0,48 0,49 0,5 0.4 0,23 0,24^{0,25} 0,26 0,27 0,28 ^{0,30} 0,3 0,2 0,1 BenArous Sidi Bourid Mederine Laghouan Mannouba Monastir Kairouan Mahdia Ariana Bizerte Siliana Mapeni Gatsa Gabec Kebili Tozeni Sousse

Figure 41. Indice de développement humain 2015

Source: ITCEQ

Les disparités entre les régions sont bien résumées par l'indice synthétique de développement régional (IDR) élaboré par l'ITCEQ sur la base des quatre composantes suivantes: i) les commodités de la vie qui incluent les infrastructures, les équipements de base et l'accès aux services de santé et de loisir, ii) les facteurs sociodémographiques, iii) le capital humain et iv) la situation du marché du travail. On retrouve en haut du classement les gouvernorats du district de Tunis (sauf celui de Mannouba) et du centre-est. Celui de Tunis est au premier rang avec un indice égal à 0,762, suivi par ceux de l'Ariana, Monastir, Ben Arous et Sousse. Les gouvernorats de l'ouest se trouvent dans le bas du classement¹².

Ces inégalités sont injustes dans la mesure où elles reflètent une forte inégalité des chances, c'est-à-dire des inégalités déterminées par des circonstances en dehors du contrôle des individus ou des groupes d'individus, avantageant les uns et handicapant les autres. Les inégalités des chances sont particulièrement évidentes dans les dimensions non monétaires du bien-être, pour lesquelles l'accès devrait en principe être assuré pour tous sur un pied d'égalité. L'égalité des chances est fondamentale pour les enfants. Notre étude montre que les enfants et les jeunes n'ont pas les mêmes chances au niveau de l'éducation, de la santé, de l'accès à l'eau et à l'hygiène, de l'emploi et des revenus et que les chances et les inégalités se perpétuent et se transmettent d'une génération à une autre à travers l'héritage.

Le chômage des jeunes est plus fortement ressenti dans les régions défavorisées. En 2010, le chômage touche près du tiers des jeunes, femmes et hommes, dont près du tiers ont des diplômes de l'enseignement supérieur et sont plus ouverts sur le reste du monde. Le chômage des jeunes a atteint un niveau explosif en 2010 et la situation s'est plutôt détériorée depuis. Les jeunes sont toujours confrontés à la rareté des opportunités et au manque de perspectives. Ils se sentent exclus et sont en colère. Même ceux qui parviennent à trouver un emploi sont souvent dans une situation précaire, en ce sens que l'emploi qu'ils occupent n'est ni stable ni satisfaisant.

Les femmes sont les plus affectées par les difficultés d'accès à l'emploi. Malgré les avancées en matière de législation et les progrès remarquables réalisés au niveau de l'éducation des filles, elles continuent à subir diverses formes de discrimination qui réduisent leurs opportunités.

Les circonstances à l'origine des inégalités des chances sont par définitions non contrôlables au niveau des individus, mais elles le sont au niveau de l'État. L'État tunisien peut changer certaines circonstances afin d'égaliser les chances et ainsi de réduire les inégalités. À cet effet, d'importantes réformes découlent de notre étude et restent à entreprendre¹³. Évidemment, dans le cadre de ce travail de recherche, il n'est pas possible de présenter des recommandations détaillées. Dans ce qui suit, nous nous limitons à quelques idées essentielles.

¹² Au sein des gouvernorats les plus avantagés, il existe néanmoins des zones qui le sont beaucoup moins et, inversement, on trouve des zones assez prospères dans des gouvernorats situés en bas du classement.

¹³ On peut même dire que très peu a été accompli de ce point de vue depuis 2011. Des projets ont été esquissés dans divers domaines, mais peu de réalisations ont suivi.

Au niveau du marché du travail où le chômage résulté en partie de la déconnection et de la discordance entre le système éducatif et les besoins des employeurs, il est urgent de procéder à une réforme profonde de toutes les composantes du système éducatif en vue d'améliorer la qualité de la formation et de rendre ce système plus flexible et plus réactif aux ambitions des jeunes et aux besoins présents et futurs de l'économie. À cet effet, il est nécessaire non seulement de revoir les programmes et les méthodes d'enseignement, mais aussi et surtout de changer la gouvernance de tout le système d'éducation. C'est essentiel pour la réduction du chômage et la création de meilleurs emplois. Il s'agit là d'une des conditions pour que le système éducatif puisse de nouveau jouer son rôle d'ascenseur social.

D'autres conditions sont également indispensables à l'ascension sociale. La plus importante consiste à garantir à tous les enfants, filles et garçons, dès leur naissance, les conditions d'hygiène, de santé et d'éducation. En particulier, il s'agit non seulement de généraliser l'accès à l'école, mais surtout d'assurer qu'il se fasse dans des conditions égales dès la maternelle, avec les moyens de transport, les repas au cours de la journée, les fournitures scolaires, le soutien et le suivi nécessaires, à travers tous les cycles d'éducation et de formation. Le transport des élèves, les fournitures et la cantine scolaires pour tous sont en effet une priorité.

Il est clair que cela implique que plus de ressources publiques soient consacrées à l'éducation et au bien-être des enfants, surtout des enfants issus de régions et de milieux défavorisés. Toutefois, il ne suffit pas seulement d'augmenter le niveau des investissements publics pour réduire les inégalités. Il faudrait que ces investissements soient bien planifiés et ciblés.

Plus généralement, au cours des dernières décennies, un effort a été réalisé en vue d'améliorer la répartition des investissements publics entre les régions, mais les investissements privés restent concentrés dans les zones côtières. Pour que cela change, il faudrait que les investissements publics soient mieux conçus dans le cadre d'une stratégie permettant:i) une coordination efficace et systématique entre opérateurs publics et privés et ii) la mise en œuvre d'une politique industrielle appropriée ayant comme objectif le renforcement des secteurs les plus prometteurs pour chaque région et par là même un développement régional plus équilibré. L'État serait alors le principal responsable de cette coordination, mais il ne s'agirait pas seulement de l'État au niveau central. Le processus ne serait pas efficace sans la participation des acteurs publics et privés au niveau des régions et des collectivités plus décentralisées. Cela suppose que le processus s'inscrive dans le cadre de l'option en faveur de la décentralisation consacrée par la nouvelle constitution tunisienne. La transition vers un système politique et institutionnel plus décentralisé est certes un grand défi mais, si elle est bien gérée, elle offre d'importantes possibilités.

Le rôle de l'État et des collectivités locales est aussi essentiel concernant la protection de l'environnement et des ressources naturelles. Or, la concentration des activités industrielles dans les zones côtières et dans le bassin minier du gouvernorat de Gafsa a eu un impact préoccupant sur l'environnement. Il ne suffira pas pour assurer un développement plus durable de voter et de décréter des règlementations, ce qui est en bonne partie déjà fait en Tunisie. Le plus grand défi est de les faire appliquer.

Toutes ces idées de réformes risquent d'être irréalistes si les ressources de l'État n'évoluent pas suffisamment. La clé de voûte reste la réforme fiscale, avec la rationalisation des finances publiques et de la décentralisation. Actuellement, le régime fiscal et l'administration des impôts favorisent le développement du secteur formel et ne jouent pas leur rôle distributif. Il n'y aura pas de justice sociale sans un système fiscal efficace et sans une réallocation des ressources publiques en faveur d'une croissance plus inclusive.

Enfin, nous soutenons que l'avènement de la révolution en Tunisie, malgré la modération et la baisse des inégalités, ne constitue pas un véritable paradoxe, comme on a pu le penser. Conformément à une approché inspirée de la littérature politico-économique récente, nous estimons que la rupture a été provoquée par le développement réalisé au cours des dernières décennies dans le pays et non pas par son absence ou son insuffisance. Les déséquilibres qui ont caractérisé le développement en Tunisie, notamment la persistance des inégalités et le chômage des jeunes, ont aiguisé le besoin de changement structurel au niveau social et politique, mais n'auraient pas suffi pour provoquer le soulèvement de décembre 2010/janvier 2011. Le rétablissement d'un nouvel équilibre social stable passe donc par un nouveau contrat social fondé sur une véritable stratégie de croissance inclusive.

Bibliographie

Acemoglu, D. and J. Robinson (2012)

Why Nations Fail? The origins of Power, Prosperity and Poverty. New York, Profile Books.

Adams, R H. and J. Page (2003)

Poverty, Inequality and Growth in Selected Middle East and North Africa Countries, 1980– 2000. World Development, 31(12):2027–2048, 2003.

Arampatzi, E., M. Burger, E. lanchovichina, T. Röhricht and R. Veenhoven (2018)

Unhappy Development: Dissatisfaction With Life on the Eve of the Arab Spring. Review of Income and Wealth 64 (S1): S80-S113.

Arneson, R. J. (1989)

Equality and Equal Opportunity for Welfare. Philosophical Studies, 56(1): 77-93.

Assaad, R., C. Kraft and S. Ghazouani (2018a)

The composition of Labor Supply and Unemployment in Tunisia. The Tunisian Labor Market in an Era of Transition, Oxford University Press,

Assaad, R., C. Kraft and S. Ghazouani (2018b)

Marriage, Fertility and Women Agency in Tunisia. The Tunisian Labor Market in an Era of Transition, Oxford University Press.

Atkinson, A. B. (1970)

On the Measurement of Inequality, Journal of Economic Theory; 2, 244-263 (1970)

Atkinson, A., M. Glaude, L. Olier and T. Piketty (2001)

Inégalités Economiques, Rapport de Conseil D'analyse Economique, Documentation Française, Paris 2001.

Ayadi, M., A. El Lahga and N. Chtioui (2008)

Pauvreté et inégalités en Tunisie : une approche non monétaire. Poverty and Economic Policy Research Network Working Paper(05), 2008.

Banque Mondiale & FMI (2006)

Financial Sector Assessment, Tunisia, July 2006.

Banque Mondiale (2015)

Etat des lieux : inclusion financière en Tunisie, population à bas revenu et micro-entreprises, Septembre

Barros, R. P., H. G. Francisco, J. R. M. Vega and S. Chanduvi (2009)

Measuring inequality of opportunities in Latin America and the Caribbean. Washington, DC: World Bank.

Ben Ayed Mouelhi, R. B. and M. Goaied (2018)

Women in the Tunisian Labor Market. The Tunisian Labor Market in in an Era of Transition, Oxford University Press, 2018.

Belhaj Hassine, N. (2014)

Economic Inequality in the Arab Region. World Bank Group, Policy Research Working Paper (6911):49, 2014.

Bibi, S. and M. Nabli (2010)

Equity and Inequality in the Arab Region. Economic Research Forum (ERF), Policy Research Report(33), 2010.

Boughzala, M. and S. Ben Romdhane (2017)

The Prospects of Democratic Consolidation in Tunisia. Democratic Transition in the Arab World. Cambridge University Press, UK. 2017

Boughzala, M. (2019)

Marché du travail, dynamique des compétences et politique d'emploi en Tunisie. European Training Foundation (ETF). https://www.etf.europa.eu/en/publications-and-resources/publications/marche-du-travail-dynamique-des-competences-et-politiques

CREDIF (2016)

Inégalités et discrimination à l'encontre des femmes et des filles dans la législation tunisiennes. CREDIF, ONU Femmes et Nations Unies - Droits de l'Homme.

CRES (2016)

Enquête d'évaluation de la performance des programmes de lutte contre la pauvreté en Tunisie. Pour optimiser le ciblage des pauvres et freiner l'avancée de l'informalité ; juillet 2016. Ministère des Affaires Sociales

Desai, R, A. Olofsgard and T. Youssef (2009)

The logic of authoritarian bargain. Economics and Politics 21:1? 92-125.

Duflo, E. (2003)

Grandmothers and
Granddaughters: Old Age
Pension and Intra-Household
Allocation in South Africa. World
Bank Economic Review 17(1),
2003, pp. 1-25.

Elbadawi, I. and S. Makdisi (2017)

Democratic Transitions in the Arab World. Cambridge University Press.

Euronet Consulting (2012)

Profil Environnemental de la Tunisie 2012. Etude financée par l'Union européenne,

http://www.eeas.europa.eu/arc hives/delegations/tunisia/docu ments/projets/profil_environne mental_tunisie_oct2012_fr.pdf

Ghanem, H. (2016)

The Arab Spring Five Years Later. Brookings Institution Press.

Halle, B., A. Allali and P. Staatsen (2012)

Profil Environnemental de la Tunisie 2012. Euronet Consulting ; avec le soutien financier de l'Union européenne ;

http://www.eeas.europa.eu/arc hives/delegations/tunisia/docu ments/projets/profil_environne mental_tunisie_oct2012_fr.pdf

Hanmer, L., E. Tebaldi and D. Verner (2018)

Gender and labor markets in Tunisia's lagging regions. The Tunisian Labor Market in an Era of Transition, Oxford University Press. 2018.

Hibou, B. (2006)

La force de l'obéissance. Economie politique de la répression en Tunisie. Textes à l'appui. Paris, La Découverte Editions, 2006.

Hibou, B. (2011)

The Force of Obedience: The Political Economy of Repression in Tunisia (Cambridge, UK: Polity Press, 2011).

Hoddinott, J. and L. Haddad (1995)

Does Female Income Share Influence Household Expenditures? Evidence from Cote d'Ivoire. Oxford Bulletin of Economics and Statistics 57 (1): 77-96

Institut National de la Statistique (2012)

Mesure de la pauvreté, des inégalités et de la polarisation en Tunisie 2000-2010. Technical Report, Institut National de la Statistique, Tunis, 2012.

INS (Institut National de la Statistique) 1985-2015

Enquête nationale sur les dépenses, la consommation et le niveau de vie des ménages 1985, 1990, ... 2015 (Rapport publié en 2017)

INS-BIT (2018)

Enquête Nationale sur le travail des enfants en Tunisie de 2017. OIT et INS.

INS (2018)

Situation de la mère et de l'enfant en Tunisie.
http://www.ins.tn/fr/actualites/r
%C3%A9sultats-de-laquatri%C3%A8meenqu%C3%AAte-par-grappes%C3%A0-indicateurs-multiplemics-r%C3%A9alis%C3%A9e-en

ITCEQ (2017)

La Discrimination Positive, un principe constitutionnel à concrétiser pour la promotion de l'emploi décent dans les régions. ITCEQ et OIT, Projet "Promotion du dialogue social et renforcement de la gouvernance du travail en TUNISIE" (Phase II). http://www.itceq.tn/wp-content/uploads/files/etudes/discrimination-positive-2017.pdf

Jemmali, H. (2017)

What Drive Regional Economic Inequalities in Tunisia? Evidence From Unconditional Quantile Decomposition Analysis.
Economic Research Forum (ERF), Working Paper (1159), 2017.

Jorda, V., C. Trueba and J. M. Saraha (2013)

Assessing Global Inequality in Well-being using Generalized Entropy Measures. Procedia Economics and Finance 5, 361-367

Krafft, C. and E. Davis (2019)

The Arab Inequality Puzzle: The Role of Income Sources in Egypt and Tunisia, Working Paper, GLO Discussion Paper, No. 405.

Kriaa, M., S. Driss and Z. Karray (2011)

Inequality and Spatial Disparities in Tunisia"; Economic Research Forum (ERF), Working Paper (631), 2011.

Krishnan, N., G. L. Ibarra, A. Narayan, S. Tiwari and T. Vishwanath (2016)

Uneven Odds, Unequal
Outcomes: Inequality of
Opportunity in the Middle East
and North Africa. Washington,
DC: World Bank

Lipset, S. (1959)

Some social prerequisites of democracy; and economic development and political legitimacy. American Political Science Review 53:1, 59-101.

Lundberg, S., R. Pollak and T. Wales (1997)

Do Husbands and Wives Pool their Resources? Evidence from the UK Child Benefit. Journal of Human Resources, Vol. 32(3), Summer, pp. 463-480

Makdisi, S. (2015)

On Transition, Democracy and Socio-economic Justice in the Arab World. Institute of Financial Economics, Lecture and Working Paper, AUB, Beirut.

Ministère des Affaires Sociales Tunisie (2014)

Guide des statistiques sociales 2014

http://www.social.tn/fileadmin/userl/doc/annuaire_2014_version_final.pdf

Milanovic, B. (2005)

Worlds Apart: Measuring International and Global Inequality. Princeton University Press.

Molinas, J., R. De Barros, J. Saavedra and M. Giugale (2010)

Do Our Children Have a Chance? The 2010 Human Opportunity Report for Latin America and the Caribbean. Washington, DC: World Bank.

Narayan, A. and A. Hoyos (2012)

The 2011 Human Opportunity Report for Africa. Washington DC: World Bank.

Leblanc, A., N. Pistolesi and A. Trannoy (2008)

Inequality of Opportunities vs. Inequality of Outcomes: Are Western Societies Alike? Review of Income and Wealth 54 (4): 513–46.

Ncube, M. and J. Anyanwu (2012)

Inequality And Arab Spring Revolutions In North Africa And The Middle East. Africa Economic Brief, 3(7):24, 2012.

OECD (2018a)

Etudes économiques de l'OCDE : Tunisie 2018. Technical report, OECD, Paris, 2018.

OECD (2018b)

A Broken Social Elevator, How to Promote social Mobility?, June 2018.

ONEQ & BIT 2014

(Observatoire national de l'emploi et des qualifications & Bureau international du travail). Transition vers le marché du travail des jeunes femmes et hommes en Tunisie.

Work4Youth Série de publication, nº 15, BIT, Genève, 2014.

Onuzo, U., A. F. Garcia, A. Hernandez, Y. Peng and T. Lecoq (2013)

Intergenerational Equity:
Understanding the linkages
between parents and children:
A Systematic Review. London
School of Economics and
Political Science, Master of
Public Administration Capstone
Project, April 2013

Piketty, T. (2013)

Le capital au XXIème siècle. Editions du Seuil, Septembre 2013

Rawls, J. (1971)

A Theory of Justice. Cambridge, Mass, Harvard university Press.

Roemer J. E. (1998)

Equality of Opportunity. Harvard University Press.

Rothschild, M. and J. E. Stiglitz (1969)

Increasing Risk: a Definition and its Economic consequences.
Cowles Foundation Discussion Papers 275, May 27, 1969.

Theil, H. (1967)

Economics and Information Theory. Amsterdam: North Holland.

UNICEF (2018)

An Unfair Start, Inequality in Children's Education in Rich Countries. Innocenti Report Card 15, UNICEF Office of Research – Innocenti, Florence.

World Bank (2014)

The Unfinished Revolution:
Bringing Opportunity, Good
Jobs and Greater Wealth to all
Tunisians. The World Bank
Development Policy Review,
May 2014.

World Economic Forum (2018)

The Global Gender Gap report.

Yerkes, S and Z. Ben Ammar (2018)

Tunisia's revolutionary goals remain unfulfilled. Carnegie Endowment for International Peace, Dec 06, 2018. https://carnegieendowment.org/2018/12/06/tunisians-revolutionary-goals-remain-unfulfilled-pub-77894

Zaiem, M.H. (2014)

Les inégalités sociales et régionales dans l'enseignement supérieur, IACE,



Agence française de développement 5, rue Roland Barthes 75012 Paris I France www.afd.fr

Qu'est-ce que le groupe AFD ?

Le groupe Agence française de développement (AFD) est un établissement public qui finance, accompagne et accélère les transitions vers un monde plus juste et durable. Plateforme française d'aide publique au développement et d'investissement de développement durable, nous construisons avec nos partenaires des solutions partagées, avec et pour les populations du Sud.

Nos équipes sont engagées dans plus de 4 000 projets sur le terrain, dans les Outre-mer et dans 115 pays, pour les biens communs de l'humanité - le climat, la biodiversité, la paix, l'égalité femmes-hommes, l'éducation ou encore la santé. Nous contribuons ainsi à l'engagement de la développement durable.

Pour un monde en commun.

Directeur de publication Rémy Rioux Directeur de la rédaction Thomas Mélonio

Dépôt légal 3° trimestre 2020 ISSN 2492 - 2846 @ AFD Création graphique MeMo, Juliegilles, D. Cazeils Conception et réalisation AFD Imprimé par le service reprographie de l'AFD

Pour consulter les autres publications de la collection Papier de recherche : https://www.afd.fr/fr/collection/papiers-derecherche